



CONTRAT DE VILLE

2015-2020

THOUARS



Sommaire

Préambule.....	5
1 Éléments de contexte.....	6
1.1 Une Communauté de communes relativement jeune et à dominante rurale	6
1.2 Thouars ville centre de l'intercommunalité.....	6
1.2.1 Une population en baisse et vieillissante.....	6
1.2.2 Une population en situation de précarité.....	7
1.2.3 L'emploi sur la ville-centre : une forte concentration mais un chômage élevé	7
1.2.4 La vie associative, un cadre relationnel riche.....	7
1.2.5 Le logement : un parc social très important à adapter aux nouveaux besoins.....	8
1.3 Les Capucins un quartier au cœur de l'agglomération Thouarsaise.....	8
2 organisation.....	10
2.1 Méthode d'élaboration du contrat de ville.....	10
2.2 Modalités de pilotage.....	10
2.2.2 Le comité de pilotage.....	10
2.2.3 Le comité des financeurs.....	11
2.2.4 Un groupe projet.....	11
2.2.5 Les outils.....	12
2.3 L'ingénierie.....	13
2.3.2 Ingénierie de l'État.....	14
2.4 La participation des habitants.....	14
3 Pilier cadre de vie et renouvellement urbain.....	15
3.1 Diagnostic partagé.....	15
3.1.1 Un quartier dense peu perméable	15
3.1.2) un quartier sans mixité d'usage.....	17
3.1.3) des logements sociaux inadaptés aux attentes des locataires	18
3.2 Les orientations stratégiques et enjeux.....	18
3.3 Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre.....	19
3.3.1 Soutenir l'opération de rénovation urbaine.....	19
3.3.2 Adapter l'habitat.....	28
3.3.3 Désenclaver le quartier.....	30
4 Pilier cohésion sociale.....	32
4.1 Diagnostic partagé.....	32

4.1.1 Une population Vieillissante et de plus en plus Isolée	32
4.1.2 Une population défavorisée.....	32
4.1.3 Des parcours scolaires pas toujours linéaires.....	33
4.2 Les orientations stratégiques.....	34
4.3 Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre.....	36
4.3.1 Intégrer pleinement le contrat local de santé dans le contrat de ville.....	36
4.3.2 Favoriser la réussite éducative.....	38
4.3.3 Lutter contre l'isolement et créer du lien social.....	40
5 Pilier économie et emploi.....	43
5.1 Diagnostic partagé.....	43
5.1.1 Un quartier durement touché par le chômage.....	43
5.1.2 Une population peu qualifiée, un accès aux nouvelles technologies non maîtrisé...43	
5.1.3 Une population peu mobile	43
5.2 Les orientations stratégiques.....	44
5.3 Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre.....	46
5.3.1 Favoriser la mobilité	46
5.3.2 Formation des demandeurs d'emploi.....	48
5.3.3 Création d'activités sur le quartier.....	51
5.3.4 Aides destinées à des publics spécifiques.....	52
5.3.5 Dispositifs d'emplois aidés.....	54
6 Les axes transversaux	55
7 le suivi et l'évaluation du contrat de ville.....	55
8 Clauses de revoyure.....	56
9 Engagements des partenaires.....	56
9.1 l'État.....	56
9.2 La commune de Thouars.....	57
9.3 La Communauté de communes du Thouarsais.....	57
9.4 le Conseil Départemental des Deux Sèvres.....	57
9.5 le Conseil Régional de Poitou Charentes	57
9.6 C A F.....	58
9.7 l'Agence Régionale de la Santé.....	58
9.8 Habitat Nord Deux Sèvres.....	58
9.9 Pôle Emploi.....	58

<u>9.10 Maison de l'Emploi et de la Formation.....</u>	<u>58</u>
<u>9.11 Caisse des Dépôts et consignation.....</u>	<u>58</u>
<u>9.12 Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Deux Sèvres</u>	<u>59</u>
<u>10 Convention d'application.....</u>	<u>60</u>
<u>Glossaire.....</u>	<u>62</u>
<u>Annexe.....</u>	<u>64</u>

Préambule

Les contrats de ville de nouvelle génération succèdent à compter de 2015 aux contrats urbains de cohésion sociale. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville 2015/2020 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- Un contrat unique mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité,
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

La ville de Thouars ne disposait d'aucun quartier prioritaire sur son territoire avant la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. L'évolution de la nouvelle géographie prioritaire se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire sur la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian dans les quartiers de 1000 habitants et plus. Depuis l'application de la loi, un quartier a été ciblé comme étant prioritaire à l'échelle de la ville et de la Communauté de communes du Thouarsais (quartier des Capucins situé dans l'IRIS Capucins-Garambeau-Grand Bournais).

La politique de la ville a incité l'ensemble des acteurs potentiels à contractualiser dans un premier temps l'accord cadre relatif à la conclusion d'un contrat de ville pour la période 2015/2020 le 6 février 2015. Cet accord cadre présente les engagements des partenaires et précise les axes d'intervention considérés comme prioritaires pour l'élaboration du contrat de ville. A travers cette démarche, les partenaires manifestent leur engagement de conclure d'ici la fin du premier semestre 2015 un contrat de ville relatif au quartier des Capucins.

Le présent contrat de ville reprend ainsi les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels de l'accord cadre à décliner en actions à l'échelle du quartier des Capucins pour la période 2015/ 2020. A ce titre, le quartier des Capucins bénéficiera d'une mobilisation renforcée des moyens de droit commun ainsi que des crédits spécifiques de la politique de la ville de l'État et des collectivités territoriales.

Ainsi, les crédits spécifiques de la politique de la ville peuvent soutenir les services au public, les équipements publics et les opérateurs associatifs dès lors que leurs actions bénéficient aux habitants des quartiers prioritaires et que les objectifs de ces actions croisent les objectifs des trois piliers du contrat de ville.

1 Éléments de contexte

1.1 Une Communauté de communes relativement jeune et à dominante rurale

Le District de Thouars a été créé entre les communes de Louzy, Missé, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Sainte Radegonde et Thouars, par arrêté préfectoral en date du 29 Décembre 1972.

Depuis cette date, 6 communes ont rejoint l'intercommunalité : Sainte Verge en Janvier 1984, Mauzé-Thouarsais/Rigné en Janvier 1997, Saint-Léger-de-Montbrun en Janvier 2000, Taizé/Maulais en Janvier 2003, Oiron et ses communes associées, Bilazais, et Noizé, en Janvier 2004 et enfin Brie en janvier 2005. Par ailleurs, le District est devenu Communauté de Communes du Thouarsais, par arrêté préfectoral du 22 Décembre 1998. En Janvier 2012, 6 nouvelles communes viennent élargir le territoire communautaire : Brion-près-Thouet, Pas-de-Jeu, Saint-Cyr-la-Lande, Saint-Martin-de-Mâcon, Saint-Martin-de-Sanzay et Tourtenay. Avec l'entrée de 15 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes rassemble 33 communes et une population de 36 293 habitants.

Le projet de territoire est en cours d'écriture et sera validé prochainement. Les compétences de la Communauté de Communes du Thouarsais sont l'aménagement de l'espace communautaire et le développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté. Les compétences optionnelles sont la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie (avec notamment l'élaboration et le suivi du Programme Local de l'Habitat, la définition de la programmation pluriannuelle de la production de logements sociaux), la création, l'aménagement et l'entretien de voiries communautaires, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, l'action sociale d'intérêt communautaire (notamment en faveur de la petite enfance, des personnes âgées et handicapées, en faveur de la politique d'insertion et en faveur de la santé). La Communauté de communes dispose aussi de la compétence optionnelle politique sportive, culturelle et éducative ainsi que de la compétence transport. Cela lui permet d'interagir sur l'ensemble des piliers de la politique de la ville. Cependant le portage de la politique de la ville est à ce jour assuré par la ville de Thouars.

1.2 Thouars ville centre de l'intercommunalité

Le Thouarsais est un territoire à dominante rurale situé au Nord-est du département des Deux-Sèvres composé d'une ville centre et de son agglomération concentrant les principaux services et commerces, ainsi que la majorité des emplois du bassin de vie et de quelques pôles secondaires (Saint Varent, Argenton l'église). Seulement deux communes dépassent le seuil des 2000 habitants hormis Thouars à l'échelle de l'intercommunalité. Néanmoins l'aire urbaine de Thouars avec ses 26 801 habitants représente pratiquement 74 % de la population totale de l'intercommunalité. La ville de Thouars et son agglomération joue donc un rôle prépondérant dans le maillage urbain du territoire et hors territoire. Ainsi de par son statut de ville centre, Thouars concentre les atouts et les maux des zones urbanisées et joue pleinement son rôle de pôle d'influence dans le tissu local.

1.2.1 Une population en baisse et vieillissante

La commune de Thouars compte 9 462 habitants (source INSEE, population municipale légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015) ce qui représente 21% des habitants de la Communauté de

communes du Thouarsais. La population de la ville de Thouars décroît de manière significative depuis 1999. Cette baisse démographique était de 8% entre 1999 et 2012. Sur la même période la population de la communauté de communes a augmenté de 5%. La population de la ville de Thouars est relativement âgée. 31% des habitants de la commune ont plus de 60 ans, ce taux est de 25,3% à l'échelle de l'intercommunalité et il est de 26.3% à l'échelle du département. De plus, la ville de Thouars concentre le revenu médian par unité de consommation parmi les plus faibles de la Communauté de communes du Thouarsais. celui-ci était de 19 994€ en 2010, sur la même période le revenu médian par unité de consommation était de 26 951€ à l'échelle de l'EPCI.

1.2.2 Une population en situation de précarité

La ville de Thouars concentre les populations les plus précaires du territoire de la communauté de communes du thouarsais. Ainsi en 2011, 73% des ménages de la ville étaient éligibles au parc HLM. Ce taux était de 64.8% au niveau du département. 39,6% sont éligibles au parc très social avec un revenu annuel inférieur à 11 058€ par an pour une personne seule. Enfin, 23.8% des ménages de la commune ont des revenus qui les situent sous le seuil de pauvreté (au sens FILOCOM : 9 169€/an et par unité de consommation sans tenir compte des aides sociales) contre 18.1% au niveau du département.

1.2.3 L'emploi sur la ville-centre : une forte concentration mais un chômage élevé

La commune de Thouars concentre 7 613 emplois sur son territoire ce qui représente 52% des emplois de la Communauté de communes du Thouarsais. Ce chiffre était en progression entre 1999 et 2010. Avec la crise des dernières années, cette évolution du nombre d'emplois a tendance à stagner voir à décroître à l'échelle de la ville. L'indicateur de concentration d'emplois à Thouars est relativement élevé, ce qui conforte la polarité économique et l'attraction quotidienne de Thouars à l'échelle du bassin de vie. La part des emplois liée à l'économie résidentielle est relativement importante, elle était de 64.9% en 2010. Ce taux élevé témoigne d'une activité économique principalement tournée vers les besoins locaux indépendamment des autres territoires situés à proximité. Thouars joue donc un rôle majeur dans le tissu économique de l'intercommunalité. Paradoxalement, la ville concentre le plus fort taux de chômage du territoire avec 11,2% de personnes actives à la recherche d'un emploi. Ce taux est de 6.2% pour le reste de la CCT. La population du territoire travaille donc sur la ville centre mais elle vit en périphérie de Thouars. Le Turn Over important sur la commune (40.7% des ménages implantés sur Thouars depuis moins de 5 ans) témoigne ainsi d'une inadaptation du parc de logements aux attentes de la population. Le territoire restant très rural, le modèle de réussite sociale reste « le pavillon avec jardin » ce qui pousse la population à acquérir des biens en zone rurale et non dans le secteur densément peuplé de la ville centre.

1.2.4 La vie associative, un cadre relationnel riche

Le tissu associatif de la ville de Thouars est relativement riche et divers. On dénombre actuellement 206 associations dans des domaines très variés (sport, caritatif, culturel, scolaire, loisirs). Cette offre est complétée par l'existence d'une Université Citoyenne dont les principales missions sont l'information et la formation des citoyens, l'acquisition de connaissances dont les citoyens ont besoin pour être acteurs de la vie publique. La ville s'est aussi lancée dans la démarche citoyenne participative avec la mise en place d'une charte citoyenne. Le volet citoyen sera d'ailleurs renforcé avec la création du conseil citoyen à l'échelle du quartier prioritaire des Capucins et du centre ville de Thouars.

1.2.5 Le logement : un parc social très important à adapter aux nouveaux besoins

La commune de Thouars comptait 5 873 logements en 2010. Ce chiffre est en progression de 3.8% alors que la population se réduisait pendant la même période de 8%. L'augmentation du nombre de logements sur la ville centre combinée à une baisse du nombre d'habitants sur Thouars traduit un processus de desserrement des ménages engagé sur la commune. A l'échelle de Thouars, 12% des résidences principales sont vacantes. Ce taux est le plus élevé de la communauté de communes et se retrouve principalement concentré dans le cœur historique de la commune. Ce sont des logements vétustes, souvent sans servitudes, énergivores et inadaptés aux attentes de la population. Ce taux de vacance est en forte progression depuis 1999, le taux a grimpé de 32% entre 1999 et 2010 (source fichier FILOCOM). Cette augmentation du nombre de logements vacants s'explique en partie par l'ouverture importante à l'urbanisation de réserves foncières sur les communes situées en première périphérie de Thouars depuis les années 90. Le parc de résidences principales est âgé, 65% des logements ont été construits avant 1975 à l'échelle de Thouars. L'offre locative (privée et sociale) est relativement importante sur la ville centre. On dénombre ainsi 1 360 logements en location et 2 570 logements occupés par des propriétaires. La ville concentre 80% du parc locatif social de la communauté de communes du Thouarsais. Le taux de logement social sur l'ensemble des résidences principales est de 27,9% (1 500 logements) à l'échelle de la commune. Ce taux a progressé de 28% depuis 1999 (source FILOCOM 2011). Enfin, d'après FILOCOM on estime que 161 logements sont potentiellement indignes dans le parc privé sur la ville de Thouars.

1.3 Les Capucins un quartier au cœur de l'agglomération Thouarsaise

Le quartier est situé dans l'Iris (Capucins – Grand Bournais – Garambeau) en plein cœur de la zone urbaine sur le secteur Nord-Est de la ville de Thouars. Le quartier prioritaire des Capucins comptait en 2010, 1 010 habitants ce qui représentait 10 % de la population de la ville-centre et 3% de la population de la Communauté de Communes du Thouarsais.



Le quartier est bordé à l'Est par le boulevard Helensburgh, au Nord par la rue de Bruxelles et est traversé par le Boulevard de Hannut sur sa partie basse. Le secteur est donc bien desservi par les axes de communication sur son ensemble. Cependant, les voies dédiées également au transit sont principalement destinées aux déplacements motorisés et par conséquent sont difficilement empruntables pour des personnes utilisant des modes doux dans leur déplacement. Le quartier est situé à moins de 500m du cœur de ville de Thouars. De part leur situation géographique, les habitats des Capucins peuvent bénéficier de nombreux services et commerces à proximité de leur lieu d'habitation (voir annexe 1). Le quartier des capucins nécessite donc des aménagements, il est situé en plein cœur de la zone urbaine à proximité des commerces et services. Cependant, les liaisons vers le centre ville de Thouars devront être retravaillées afin d'encourager et faciliter les déplacements de la population du quartier des Capucins vers le centre historique de Thouars.

Le quartier des Capucins est composé de 528 logements sociaux ce qui représente 49% du parc locatif social de la ville et 36% du parc locatif social de la communauté de communes du Thouarsais. Le quartier est composé de 2/3 de logements sociaux et 1/3 de logements occupés par des propriétaires. Le parc locatif social est relativement ancien. Il a été créé dans les années 60 et 70. Il est bien entretenu, mais il ne répond plus aux attentes de la population. Les logements sont de taille trop grande pour des ménages souvent de petite taille. Les cages d'escaliers n'ont pas d'ascenseur ce qui pose problème pour les personnes âgées. Enfin l'isolation phonique faible engendre des difficultés supplémentaires pour la commercialisation de ces logements. Le taux de rotation est ainsi de 15% sur ce quartier (20% actuellement). L'inadaptation des logements aux attentes de la population et les loyers très bon marché favorisent l'implantation de populations en grande précarité. Cette situation favorise malgré-tout le maintien des populations âgées sur le quartier. L'opération de renouvellement urbain menée sur ce quartier devrait permettre de répondre aux principales attentes des populations du quartier et du territoire en général et ainsi permettre la création d'une mixité sociale sur le quartier des Capucins.

2 organisation

2.1 Méthode d'élaboration du contrat de ville

Le présent contrat de ville fait suite aux travaux engagés par les partenaires, lors du comité de pilotage du 10 octobre 2014, tenu sous la présidence du Maire de Thouars et du Préfet des Deux-Sèvres et à la signature de la convention cadre en date du 06 février 2015. A la suite de cette signature 2 séminaires ont été organisés pour travailler plus précisément sur les objectifs opérationnels du contrat de ville. Le premier séminaire qui s'est tenu le 20 avril 2015 sous la forme d'ateliers thématiques a permis de travailler avec les différents partenaires pour enrichir le diagnostic partagé, définir de manière précise les objectifs opérationnels à décliner sur le quartier, le recensement des actions en cours et proposer des actions à envisager. A la suite de ce premier Séminaire un Comité de Pilotage a été organisé le 5 mai 2015 avec pour mission la validation des objectifs opérationnels et actions envisagées au cours du premier séminaire. Une fois cette validation réalisée un deuxième séminaire sur le même mode de fonctionnement que le premier a été réalisé le 18 mai 2015 avec pour principal objectif l'écriture des différentes actions proposées dans le contrat de ville avec détermination des partenaires mobilisables pour atteindre les différents objectifs fixés dans le contrat de ville. A la suite de ce séminaire un COPIL s'est réuni le 17 juin 2015 afin de valider l'ensemble du contrat de ville pour la période 2015 /2020.

2.2 Modalités de pilotage

Le pilotage de la mise en œuvre du contrat de ville nécessite une gouvernance tout à la fois réactive et décisionnelle. Il repose, dans le respect des prérogatives des assemblées élues, pour les collectivités partenaires, sur les instances décrites ci-dessous.

2.2.2 Le comité de pilotage

Instance politique de pilotage composée des signataires du contrat, et à terme de représentants du conseil citoyen, ce comité est co-présidé par le Préfet, le Maire de la Ville de Thouars et le Président de la communauté de communes du Thouarsais ou leurs représentants.

Le comité de pilotage a pour mission de :

- valider le diagnostic du territoire ;
- fixer les grandes orientations du contrat ;
- donner les impulsions nécessaires à la mise en œuvre des actions ; une attention particulière sera portée sur la réussite éducative
- veiller à la cohérence de l'ensemble du projet et à son articulation avec les autres outils de programmation et de planification du territoire ;
- suivre le déploiement de l'ensemble du programme d'actions et s'assurer que les politiques publiques conduites par l'ensemble des signataires prennent bien en compte le caractère prioritaire de la mobilisation des moyens de droit commun au bénéfice des quartiers de la politique de la ville ;
- garantir le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Chaque institution signataire désigne son représentant.

Selon les sujets traités à l'ordre du jour, pourront être invitées les personnes qualifiées afin de rendre compte de leurs travaux et/ou apporter un éclairage spécifique. Il se réunit en tant que de besoin et au moins deux fois par an.

2.2.3 Le comité des financeurs

Ce comité est une instance de mise en œuvre du contrat de ville, composée des représentants des signataires du contrat. Il est co-présidé par le Sous Préfet de Bressuire et le Maire de Thouars ou leurs représentants.

Il met en œuvre les orientations retenues par le comité de pilotage, dans un souci de réactivité et a pour rôle :

- d'animer et suivre la mise en œuvre du projet ;
- d'arrêter le programme annuel d'actions;
- de proposer des adaptations aux actions envisagées.

Le comité des financeurs assure la liaison entre le Comité de pilotage (comité stratégique) et le groupe projet, qui constituent une équipe pluridisciplinaire État-collectivités. Il a un rôle essentiel en matière de direction de projet. Il se réunit autant que de besoin en vue de la programmation des crédits, et a minima une fois par an. Le comité des financeurs peut associer à ses réunions toute personne dont la participation s'avère nécessaire.

2.2.4 Un groupe projet

Le groupe projet est composé du chef de projet de la ville de Thouars, des DGS ville et communauté de communes, du Directeur de la MEF, du Directeur Général d'HNDS et du Directeur du CCAS de Thouars et Directeur du CIAS ainsi que des services de l'État (équipe restreinte). Il se réunit au moins une fois par trimestre, il a pour mission :

- la mise en œuvre opérationnelle des orientations institutionnelles,
- la coordination et le suivi des différentes maîtrises d'ouvrages sur l'intervention urbaine
- en terme de gestion urbaine de proximité, la veille et le repérage des dysfonctionnements présents sur l'espace public ainsi que la proposition d'options qui mobilisent et coordonnent les services des différents partenaires
- la bonne information continue des partenaires signataires
- la proposition d'actions concrètes au bénéfice de la population cible.
- la bonne diffusion de l'information au sein de leur propre organisme, de façon complémentaire avec les membres siégeant dans les instances décisionnelles.

Selon les thématiques, le groupe projet pourra s'appuyer sur des instances existantes connues pour leur expertise et/ou leur champ d'intervention.

Sur le pilier Cohésion sociale

- Sur le Volet Parentalité - Réussite Éducative

Conformément à l'instruction du 28 novembre 2014, relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville, une instance sera créée en lien avec le réseau d'éducation prioritaire (REP) et les différents partenaires de la cohésion sociale pour programmer, évaluer et réorienter les actions sur le volet Réussite éducative du contrat de ville.

- Sur le volet santé

Le pilotage s'appuiera sur les instances de travail existantes (groupes de travail, comité d'acteurs en santé, comité de pilotage du Contrat Local de Santé).

- Sur le Volet Citoyenneté - Prévention de la délinquance

Le Plan départemental 2013/2017 de prévention de la délinquance élaboré par la Préfecture des Deux-Sèvres en date du 24 janvier 2014 décline cette politique en trois priorités principales :

- Priorité 1 : le programme d'actions en direction des jeunes exposés à la délinquance
- Priorité 2 : le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- Priorité 3 : le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

La mise en œuvre opérationnelle de la politique de prévention de la délinquance s'appuie sur le CLSPD, présidé par le Maire de Thouars et les différentes instances qui en découlent en particulier un groupe de travail thématique.

Sur le pilier Emploi/Développement économique

- Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP)

Le SPE d'arrondissement, cadre dans lequel les problématiques du quartier des Capucins pourront être étudiées, se positionne en complément des dispositifs et instances existant déjà, et a une vocation opérationnelle : des projets sont identifiés, conduits à leur terme, puis clos afin de laisser la place à de nouveaux projets.

Il s'appuie sur un comité de pilotage (COPIL) associant les acteurs du monde économique et de l'emploi, qui a vocation à définir des orientations, des objectifs, et de valider des actions proposées par des groupes de travail (GT). Les groupes de travail sont définis en COPIL, en fonction de la nature des projets auxquels ils s'adossent. Un animateur est désigné. Chaque groupe de travail peut solliciter des expertises et intervenants extérieurs. Le COPIL se fixe un objectif de 3 réunions par an. Un ou des COPIL supplémentaires peuvent être fixés si nécessaire

2.2.5 Les outils

1 L'appel à projets

Outil de la programmation des crédits spécifiques de l'État (BOP 147) et des collectivités signataires (ville et EPCI) appelées à abonder l'enveloppe politique de la ville, l'appel à projets est l'outil permettant aux associations et opérateurs de présenter des actions répondant aux objectifs du contrat de ville et de présenter leurs demandes de subvention.

La procédure de l'appel à projets a pour objectif de limiter la programmation des crédits en une politique de « guichet » et de « saupoudrage », et de mobiliser les moyens de droit commun et spécifiques au bénéfice des habitants et des projets.

Sa périodicité est annuelle. Il est établi sur la base des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels définis dans le plan d'actions du présent contrat,

Le Comité de pilotage dispose du pouvoir de fixer des priorités, en cours d'exécution du contrat et d'infléchir en ce sens l'appel à projets.

L'appel à projets définit les critères de recevabilité et d'évaluation des actions menées au titre de la politique de la ville.

2- Le Dossier de subvention

Le dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets se fera sur la base du CERFA n°14470*02 (dossier politique de la ville)

Pour être recevable, outre les pièces réglementaires attendues, le dossier devra obligatoirement comporter :

- L'inscription de l'action dans le cadre des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels du contrat de ville ;

- Les modalités de déroulement de l'action
- La liste des documents financiers à mettre obligatoirement à disposition en vue du contrôle de l'utilisation de l'aide
- L'engagement à réaliser une évaluation
- Les critères et indicateurs d'évaluation obligatoires précisés dans l'appel à projets.

L'opérateur pourra compléter ces éléments de toutes les informations et supports permettant d'illustrer au mieux son initiative.

A terme, dans le cadre du déploiement de l'application nationale développée par le CGET, les modalités de dépôt pourront évoluer.

Le dossier de demande de subvention, sera déposé auprès de l'équipe-projet de la collectivité en charge de l'instruction des dossiers et qui se chargera de la diffusion auprès des membres du comité des financeurs.

3 - Le calendrier annuel

Afin d'être opérationnelle dès le mois de janvier, la programmation annuelle devra suivre autant que possible le calendrier suivant :

Novembre année N-1	Comité de pilotage avec note de cadrage des orientations, appel à projets et dépôt des projets pour Année N
Février- Mars année N	réunion d'instruction des dossiers par le chef de projet avec l'appui du groupe-projet et des services techniques des signataires du contrat pour proposition de la programmation année N
Avril année N	Réunion du Comité des financeurs pour validation de la programmation.

2.3 L'ingénierie

2.3.1 Ingénierie des Collectivités

Les différentes instances bénéficieront de l'appui d'un **pilote technique du dispositif** (le DGS de la ville) assisté d'un **chef de projet**. En fonction des thématiques et des compétences de chacune des collectivités signataires, les pôles et directions de la ville et de l'EPCI apporteront leur expertise.

Le volet citoyen (en particulier le conseil citoyen) bénéficiera de l'appui et de l'accompagnement des services de la ville (notamment de la direction enfance/jeunesse et du service animation et vie associative). S'agissant de ce volet citoyen en fonction des thématiques abordées les services de l'EPCI concernés pourront intervenir. Ce volet, s'appuiera enfin sur l'apport d'au moins un jeune en service civique, voire d'un adulte relais.

Enfin, la direction et les services des CIAS et CCAS interviendront selon leur sphère de compétence.

2.3.2 Ingénierie de l'État

Le Sous Préfet d'arrondissement de Bressuire, interlocuteur quotidien de la commune de Thouars et de la communauté de communes de Thouars pourra s'appuyer sur :

L'équipe interministérielle restreinte constituée des directeurs de la DDCSPP, de la DDT et de l'UT DIRECCTE ou de leurs représentants ainsi que du délégué du Préfet pour la politique de la Ville. Cette équipe accompagne les collectivités dans l'élaboration du contrat de ville et contribue à la réalisation de ses objectifs et au déploiement des moyens prévus par l'État, en liaison avec les directions régionales concernées et en assure le suivi, l'évaluation en lien avec l'équipe-projet de la collectivité.

L'équipe interministérielle élargie composée de représentants des différents services et opérateurs de l'État : un représentant de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), de l'Éducation Nationale, de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). En tant que de besoin, les chefs de cour du TGI de Niort peuvent être sollicités pour participer aux travaux. Leurs représentants veillent, chacun en ce qui les concerne, à la mobilisation effective des outils et instruments à la disposition et au bénéfice des quartiers politiques de la ville.

Le délégué du Préfet pour la politique de la ville est spécialement investi, à partir des éléments d'analyse recueillis au moyen de sa présence dans les quartiers, de la mission de veille quant à l'effectivité de la mobilisation des politiques de droit commun de l'État dans les quartiers politique de la ville et à l'adéquation des actions entreprises avec les attentes des habitants. Il contribue à la bonne articulation entre les différentes dimensions de la politique de la ville et permet de veiller à la mobilisation effective des politiques de droit commun, aux conditions de recours à des moyens spécifiques. Il a également pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation des différents engagements pris par les services de l'État dans le cadre du contrat de Ville.

Le délégué du Préfet sera présent dans le quartier et tiendra une permanence une fois par semaine.

2.4 La participation des habitants

Le fonctionnement du **conseil citoyen** est régi par trois principes incontournables :

- L'autonomie de réunion et de formulation d'avis vis-à-vis des autres acteurs, notamment institutionnels,
- Une composition plurielle, intégrant d'une part des associations, des acteurs économiques locaux et d'autre part des habitants,
- Un principe de représentation de ces conseils dans chaque instance de pilotage du contrat de ville.

La ville de Thouars est engagée dans sa mise en place.

Un temps d'information à l'échelle de la ville s'est déroulée le 30 juin 2015. La ville a pour objectif de décliner le conseil citoyen sur l'ensemble des quartiers avec pour principaux tests le quartier des Capucins et celui du cœur de ville de Thouars.

De plus, un **service civique** encadré par les référents de la ville et la Maison de l'Emploi et de formation de Thouars est missionné pour recenser auprès des habitants, des associations et des acteurs locaux du quartier leurs attentes pour permettre la construction d'un organe pertinent qui favorise l'expression des habitants aux côtés des acteurs institutionnels.

Il devra aider à la construction et à la mise en place du conseil citoyen en respectant le cadre de référence.

La mise en place du conseil citoyen sera effective en fin d'année 2015.

La composition des conseils citoyens

Le cadre réglementaire impose une bonne représentation des différentes composantes de la population (hommes, femmes, jeunes, ..). Après consultation du Maire et du Président de la communauté d'agglomération, un arrêté préfectoral arrêtera la composition du conseil citoyen.

Des « personnes ressources » des différents partenaires du contrat de ville sont également appelées à venir rejoindre les conseils citoyens, soit de manière permanente, soit en fonction des sujets abordés. Les signataires s'engagent ainsi à désigner une personne ressource. La présence, en tant que de besoin, du délégué du Préfet pour la politique de la ville permettra notamment, conformément au cadre stratégique national, de s'assurer de l'indépendance et de l'autonomie des conseils citoyens.

Les engagements des partenaires à l'égard du conseil citoyen consistent à ce qu'il soit

- associé aux différents diagnostics ;
- représenté lors des différentes instances ;
- amené à formuler des avis notamment sur les projets qui pourront être conduits dans le périmètre du « quartier vécu » des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- associé au suivi et à l'évaluation du contrat ;
- associé à la démarche de gestion urbaine de proximité.

3 Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

3.1 Diagnostic partagé

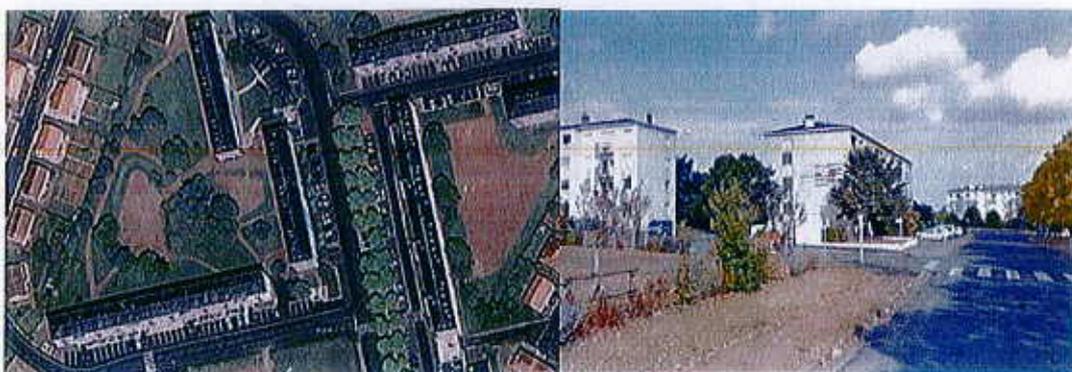
Le diagnostic partagé sur le pilier Renouvellement urbain a fortement été inspiré de l'étude réalisée en 2014 sur la restructuration du cœur du quartier des Capucins, ainsi que sur des données transmises par l'État et le bailleur social.

3.1.1 Un quartier dense peu perméable

Les témoignages recensés au cours du diagnostic partagé réalisé fin 2014 font état d'un quartier enclavé, refermé sur lui-même de par son architecture et les axes de communication qui le ceinturent. Les participants à ce diagnostic ont aussi évoqué le manque de lisibilité entre les espaces publics et les espaces privés du quartier ne permettant à la population de s'approprier pleinement l'espace. Le secteur aménagé dans les années 1960-1970 est aussi perçu selon les témoignages et échanges recueillis au cours du diagnostic partagé comme étant un quartier dédié en priorité à la voiture. Les axes de communication sont souvent surdimensionnés par rapport à la pratique et la vie quotidienne du quartier. L'ensemble des intervenants sur le quartier s'accorde sur le fait que bien que stigmatisé par la population de la ville, le quartier des capucins est relativement calme. Des incidents « liés à un seul individu » ont dévalorisé l'image du quartier pendant quelques mois. Mais dans l'ensemble, les désordres à l'ordre public observés sur le quartier des Capucins sont semblables à ceux observés à l'échelle de la ville de Thouars.



La carte ci dessus représente le nombre de bâtiments occupés par des locataires et propriétaires à l'échelle du quartier. On constate ainsi qu'il existe une forme de mixité en terme de statut d'occupation à l'échelle du périmètre. La prédominance du nombre de bâtiments occupés par des propriétaires s'explique par la typologie du bâti. Les bâtiments occupés par des propriétaires sont exclusivement des logements pavillonnaires. A l'inverse, on remarque que les logements occupés par des locataires sont dans la majorité des cas situés dans des bâtiments collectifs à l'exception de quelques logements pavillonnaires souvent mis en location par des bailleurs privés. Les bâtiments dédiés aux logements sociaux situés en cœur de quartier créent une véritable rupture avec la forme urbaine présente sur l'ensemble du quartier et la ville de Thouars. La concentration de ces bâtiments avec une densité de 80 logements à l'hectare crée le sentiment « d'une enceinte refermée sur elle-même » avec des espaces publics et privés ressentis comme « non délimités ». L'omniprésence de la voiture confère à l'espace public l'image d'une grande zone de stationnement.



3.1.2) un quartier sans mixité d'usage



COMMERCES / SERVICES

- ① Regroupement (AXA CAF et cabinet médical générale et ophtalmologiste)
- ② Pharmacie
- ③ Bar le Chrysope
- ④ Zone commerciale périphérique

AUTRES

- ① Centre de loisirs

EQUIPEMENTS

- ① Ecole publique maternelle des Capucins
- ② Groupe scolaire Saint-Charles
- ③ Salle des Capucins
- ④ Foyer Laique
- ⑤ Espace Capucins (Maison de quartier)

Conformément aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville diffusés le 15 octobre 2014 et annoncées par la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014, la définition des quartiers prioritaires doit également tenir compte de la logique de quartier vécu, qui intègre les usages des habitants des quartiers et permet de dépasser les effets de seuils et de frontières, préjudiciables à la cohérence et à l'efficacité des politiques déployées. Le périmètre du quartier prioritaire des Capucins est centré uniquement sur l'habitat. Les équipements au sein du périmètre du quartier sont quasiment inexistantes et correspondent essentiellement à une maison de quartier et une salle pour diverses manifestations. Cependant de nombreux équipements situés en bordure de périmètre ou à quelques centaines de mètres du quartier prioritaire sont utilisés par la population des Capucins correspondant au quartier vécu. La taille du quartier ne permettant pas d'intégrer beaucoup de commerces, services et autres équipements, il semble nécessaire pour les participants au diagnostic partagé de faciliter l'accès du public aux équipements existants afin de raccorder durablement le quartier avec le reste de la ville.

3.1.3) des logements sociaux inadaptés aux attentes des locataires

Au cours du diagnostic partagé, Monsieur Lucas, directeur d'Habitat Nord Deux Sèvres, est revenu sur l'historique de l'étude menée en 2014 sur la restructuration de l'habitat social implanté sur le quartier. Les principaux objectifs étaient de redonner une image de qualité urbaine et architecturale au quartier pour rompre avec la stigmatisation de la population et du quartier lui-même, ainsi que travailler sur l'adaptation des logements aux principales attentes des locataires d'Habitat Nord Deux Sèvres.

Le parc est constitué de 508 logements sociaux (hors bâtiment des Aubépinés démoli prochainement) parmi ces logements 46% sont de Type 4 ou plus. Le tableau suivant présenté au cours du diagnostic partagé permet de visualiser les attentes des demandeurs de logement sociaux.

demandes de logement en instance sur Thouars au 1 novembre 2014						
Typologie	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et +
Appartement	4	26	33	6		
maison		13	59	41	11	1
non précisé	8	44	77	26	4	
Total	12	83	169	73	15	1
%	3,40	23,51	47,88	20,68	4,25	0,28

On constate ainsi que les typologies les plus recherchées sont les maisons de T3 et T4. Les demandes d'appartements concernent essentiellement les logements de Type 3 et Type 2. Avec ces 46% d'appartements de T4 et plus, les logements sociaux du quartier ne correspondent pas aux attentes de la population en matière de logement social. Cette inadéquation peut en partie expliquer le taux de rotation élevé sur ce secteur ainsi que le taux de vacance un peu plus conséquent sur les grands logements. En 2014 le taux de rotation était 19.14% sur les logements de Type 4 du quartier.

Taux de rotation quartier prioritaire	Nb Logts	Nb départs par an	%
T1	9	0	0
T2	73	10	13,7
T3	191	23	12,04
T4	219	42	19,14
T5	16	2	12,5
Total	508	77	15,16

3.2 Les orientations stratégiques et enjeux

Le diagnostic actualisé fait apparaître la nécessité de repenser le quartier des Capucins selon les modes de vie contemporains et de réinvestir l'espace public. La typologie de l'habitat social ne correspond plus à la demande (taille, accessibilité, espaces extérieurs privatifs et annexes).

Dans cette optique, les signataires s'entendent sur les objectifs suivants :

a) soutenir l'opération de rénovation urbaine menée par la Ville, en lien avec le bailleur social Habitat Nord Deux-Sèvres.

Les signataires s'entendent notamment sur l'intérêt de prolonger l'étude sur le secteur non traité dans l'étude faite sur les Capucins.

b) procéder à une adaptation de l'habitat aux besoins de la population du quartier

Les signataires s'entendent sur la nécessité de prendre en compte, notamment le vieillissement de la population du quartier et l'adaptation de l'offre de logements sociaux avec la demande, en fonction de la taille des familles.

c) désenclaver le quartier en améliorant les liaisons avec le territoire environnant et repenser les espaces publics.

Les signataires s'entendent sur la nécessité de mettre en œuvre un plan de déplacement créant notamment des voies douces entre le quartier et les équipements périphériques. Par ailleurs, ils manifestent leur volonté d'agir sur les aménagements et la gestion des espaces publics (traitement des pieds d'immeuble, stationnement, cheminements piétonniers, éclairage, locaux poubelles, espaces jeux, jardins) pour remédier aux dysfonctionnements identifiés lors de la phase de diagnostic (notamment voies existantes surdimensionnées, sans hiérarchie entre elles).

3.3 Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre

3.3.1 Soutenir l'opération de rénovation urbaine

Valoriser l'image du quartier – créer un lieu de convivialité et d'échanges – engager une démarche de GUP (gestion urbaine de proximité) – répondre aux besoins de la population en matière d'habitat – Faciliter les flux de déplacement.

Fiche Action Transversale : Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville

Objectifs

Une première étude urbaine a été réalisée en 2014 sur le cœur du quartier des Capucins. L'objectif de l'action est de travailler sur le reste du quartier prioritaire afin de proposer la programmation des travaux de requalification sur une durée de 10 à 15 ans. Les objectifs de l'étude sont de travailler sur les points suivants :

•Aménagement et espaces publics

- créer une interdépendance entre le quartier des capucins et les autres quartiers de la ville
- travailler sur la mise en place de cheminements doux pour relier les Capucins et le cœur de ville
- reprendre les espaces publics du quartier en les rendant plus conviviaux
- résidentialiser les pieds d'immeubles pour favoriser l'appropriation des bâtiments par la population
- conforter les points d'arrêts des transports en commun au cœur du quartier pour faciliter les déplacements de la population
- aménager des jardins partagés à l'échelle du quartier

•Adaptation des logements

- reprendre la typologie des logements pour être en conformité avec les attentes de la population du quartier
- développer une forme de mixité sociale en diversifiant l'offre (location, accession à la propriété, accession libre)
- dédensifier le quartier en proposant des formes architecturales variées (collectifs, semi-collectifs, individuels, individuels groupés)

•Activité économique, services et infrastructures publiques

- implanter un équipement structurant sur le quartier pour favoriser les flux et échanges à l'échelle de la ville
- travailler sur la mise en place d'une maison de quartier (pour les différentes permanences, les associations, manifestations diverses, local informatique pour le quartier)
- conserver et conforter l'activité (services marchands et non marchands) située à proximité du quartier

Effets attendus

- Améliorer l'image du quartier
- Développer la mixité sociale et intergénérationnelle à l'échelle du Quartier
- conforter et développer la vie économique du quartier

Les indicateurs

- Lancement de l'étude en 2015 , fin d'étude programmée en 2016 (la validation de l'étude doit intervenir courant 2016)

Portage et partenaires

Portage : ville de Thouars

Partenaires : État (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, DDSCPP), le Conseil Départemental, La Communauté de Communes du Thouarsais, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts, le Bailleurs social

Principaux cadres et dispositifs de référence

- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Thouarsais
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Thouarsais (volet Habitat)
- Les actions menées par l'EPCI et ses partenaires (dont la ville) sur le Volet énergie.
- Plan départemental d'actions pour le Logement des personnes défavorisées en Deux Sèvres
- l'étude en cours sur la rénovation urbaine du Quartier
- le Conseil départemental à travers le dispositif CAP 79
- Démarche de revitalisation du centre ville

Remarques

La fiche N°1 est une fiche transversale pour l'ensemble des fiches du pilier Cadre de vie et Renouveau Urbain.

VALORISER L'IMAGE DU QUARTIER

Fiche action n°1.1 Repenser l'aménagement et l'affectation des espaces publics

Objectifs

Monter en qualité les espaces publics :

- Actuellement le quartier des Capucins dispose d'importants espaces publics sans véritable aménagement et souvent sous utilisés par les habitants du quartier des Capucins. Afin de favoriser la réappropriation de ces espaces par la population du quartier, il est proposé de travailler sur l'aménagement d'espaces de convivialité à taille humaine dispersés sur l'ensemble du quartier.

Résidentialiser le parc locatif social :

- La distinction entre espaces publics et espaces privés est difficilement lisible à l'échelle du quartier. Le manque de lisibilité entre espaces publics et espaces privés ne permet pas aux habitants de s'approprier pleinement leurs logements. La privatisation et sécurisation des pieds d'immeubles permettront aux habitants d'accroître leur attachement à ce quartier.

Effets attendus

- réappropriation des espaces publics du quartier
- apporter de la vie dans les espaces publics des Capucins
- redonner une identité propre à ce quartier
- faciliter l'appropriation par les ménages du logement et de l'immeuble
- faciliter la délimitation de l'espace public et privé sur le quartier
- sécuriser les pieds d'immeubles notamment pour les familles avec enfants

Les indicateurs d'évaluation :

Réalisation d'une enquête auprès de la population du quartier sur le taux de satisfaction suite à la réalisation des travaux

Portage et partenaires

Portage : ville de Thouars

Partenaires : État (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, DDCSPP), le Conseil Départemental, La Communauté de Communes du Thouarsais, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts, bailleur social.

Principaux cadres et dispositifs de référence

- Schéma de cohérence territoriale du Thouarsais (SCoT)
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Thouarsais (volet Habitat)
- Étude urbaine en cours pour l'aménagement du quartier des Capucins

Remarques

- se rapprocher de la fiche transversale « *Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville* » pour obtenir des informations complémentaires.

CREER UN LIEU DE CONVIVIALITE ET D'ECHANGES

Fiche Action°2.1 : Traiter l'entrée de l'école des Capucins

Objectifs

Actuellement l'entrée de l'école tourne le dos au quartier des Capucins. Il est donc envisagé de la déplacer pour la tourner vers le cœur du quartier. Des aménagements des espaces publics avec la création de cheminements doux, de sécurisation de la voie seront réalisés en conséquence pour améliorer l'accès à l'école du quartier.

Effets attendus

- réintégrer l'école dans le quartier des Capucins
- favoriser les modes de déplacements doux pour se rendre à l'école
- profiter du déplacement de l'entrée de l'école pour retravailler les espaces publics autour et reliant cet équipement

Indicateurs d'évaluation

Réalisation d'une enquête auprès de la population du quartier et des usagers de l'école (parents d'élèves et enseignants) sur le taux de satisfaction suite à la réalisation des travaux

Portage et partenaires

Portage : ville de Thouars

Partenaires : État (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, Éducation Nationale)

Principaux cadres et dispositifs de référence

- Étude urbaine en cours pour l'aménagement du quartier des Capucins

Remarques

- se rapprocher de la fiche transversale « *Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville* » pour obtenir des informations complémentaires.

CREER UN LIEU DE CONVIVALITE ET D'ECHANGES

Fiche action n°2.2 : Équipement public structurant

Objectifs

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Capucins, l'implantation d'un équipement structurant du territoire destinés à l'ensemble de la population pourrait être envisagée sur ce quartier.

Effets attendus

- créer des flux journaliers sur le quartier des Capucins
- faire du quartier des Capucins un quartier à part entière de la ville
- rompre avec l'image d'un quartier dortoir, enfermé sur lui même

Indicateurs d'évaluation

Évolution de la fréquentation annuelle de l'équipement structurant
Attractivité pour la population extérieure au quartier

Portage et partenaires

Portage : à déterminer

Partenaires : Etat (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, DDCSPP), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts,

Principaux cadres et dispositifs de référence :

- Schéma de Cohérence Territoriale du Thouarsais (SCoT)
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Thouarsais
- L'étude urbaine en cours pour l'aménagement du quartier du Quartier

Remarques

Se rapprocher de la fiche « *Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville* » transversale pour l'ensemble des fiches du pilier Cadre de vie et Renouvellement Urbain.

L'implantation de l'équipement structurant ne devra en rien freiner l'avancement de l'étude menée sur le quartier des Capucins.

CREER UN LIEU DE CONVIVIALITE ET D'ECHANGES

Fiche action n°2.3: Jardins Partagés

Objectifs

La ville de Thouars à travers son histoire et sa culture dispose de nombreux jardins familiaux à l'échelle de son territoire. Afin de mieux intégrer le quartier des capucins dans la ville, il est proposé de travailler sur la mise en place de jardins partagés au sein du quartier. Cette démarche permettra à la population de se réapproprier les espaces publics du quartier, d'introduire un véritable lieu de convivialité et d'échanges intergénérationnels et sociaux.

Effets attendus

- faciliter les liens entre la CCT, la ville, Habitat Nord Deux Sèvres, le tissu associatif et la population
- faciliter le lien social entre les habitants du quartier
- réaliser des animations autour du jardin sur différentes thématiques (santé – lien social) en partenariat avec le CSC, le tissu associatif et le service jardins de la ville.
- confier la gestion des jardins partagés à une association à créer ou existante

Les Indicateurs d'évaluation

Nombre d'adhérents à l'association en charge de l'animation des jardins partagés

Portage et partenaires

Portage : ville de Thouars
Partenaires : État (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, DDCSPP), le Conseil Départemental, La Communauté de Communes du Thouarsais, le Conseil Régional, le Bailleur social, le Centre Socio Culturel, les associations dédiées au jardinage et à l'environnement.

Principaux cadres et dispositifs de référence

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Thouarsais
- Étude urbaine en cours pour l'aménagement du quartier des Capucins
- La démarche Terre saine portée par le Conseil Départemental
- Les différentes actions portées par la ville et la Communauté de Communes sur cette thématique

Remarques

- se rapprocher de la fiche transversale « *Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville* » pour obtenir des informations complémentaires.. La fiche d'action n°2.3 est transversale avec le volet *Cohésion sociale et notamment l'orientation stratégique « Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social »*.

CREER UN LIEU DE CONVIVIALITE ET D'ECHANGES

Fiche action n°2.4 : Maison de quartier

Objectifs

L'objectif de la démarche est de créer une maison des services à l'échelle du quartier des capucins. Des permanences institutionnelles seront réalisées sur ce lieu pour permettre à la population d'accéder plus facilement aux différents services publics (social, santé, emploi). L'implantation d'un espace informatique en accès libre sera envisagé au sein de cette maison de quartier. Ce lieu sera aussi un lieu de vie pour l'ensemble de la population des Capucins et de la ville avec la possibilité pour les associations œuvrant sur le quartier d'organiser des actions sur ce site (sport, culture.....). Enfin la maison de quartier permettra aux services (enfance –jeunesse et culturel) de la ville de Thouars d'intervenir pour différentes actions.

Les effets attendus

- Créer un véritable lieu d'échange pour la population
- Créer un point d'ancrage au sein du quartier
- Faciliter l'accès aux services publics pour les habitants du quartier
- Créer de la vie dans le quartier des capucins
- Créer une maison de quartier accessible pour l'ensemble de la population de la ville

Les indicateurs d'évaluation

Fréquentation annuelle de la maison de quartier

Portage et partenaires

Portage : commune

Partenaires : Etat (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, DDCSPP), le Conseil Départemental, La Communauté de Communes du Thouarsais, le Conseil Régional, le Bailleurs social, le Centre Socio Culturel de la Communauté de Communes, la CAF, la MEF, le CCAS, le CIAS, l'ARS.

Principaux cadres et dispositifs de référence

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Thouarsais (volet Habitat)
- Étude urbaine en cours pour l'aménagement du quartier des Capucins
- Contrat Local de Santé
- Contrat de Projet du CSC
- Action sociale de droit commun des centres d'action sociale de la Commune et de l'intercommunalité
- Actions de droit commun de la Maison de l'Emploi et de la Formation

Remarques

Un poste d'adulte relais ou un emploi d'avenir pourrait être envisagé pour compléter l'équipe de la ville chargée d'animer la maison de Quartier. La maison de quartier pourrait être créée dans un premier temps dans l'espace des capucins existant sur le site actuel. Ce lancement permettrait à la maison de quartier de monter en puissance avec l'avancement du projet de rénovation urbaine. Cette fiche est en lien avec de multiples actions affichées dans les Piliers Cohésion Sociale et Développement économique et emploi. Elle se rapproche aussi de la fiche transversale « *Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville* ».

ENGAGER UNE DEMARCHE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Fiche action n°3.1 : Accompagnement de la population et appropriation du quartier par la population

Objectifs

Relogement :

-Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier des Capucins un suivi social sera assuré pendant la durée de l'opération. Un accompagnement sera d'ailleurs réalisé pendant le temps des travaux. Des propositions de relogements temporaires et définitifs seront réalisées à l'échelle de la ville et du quartier. Pendant cette période, les demandes en matière de logements des habitants des Capucins seront traitées de manière prioritaire dans le cadre des Commissions d'attribution des logements.

Appropriation du quartier par les Habitants :

- Faire s'approprier le nouvel aménagement urbain du quartier
- Permettre à la population de s'inscrire dans un projet sur la durée en partageant le contenu et les étapes
- Valoriser chaque nouvelle étape de l'aménagement
- Travailler avec le milieu scolaire sur ce projet de rénovation urbaine
- Travailler sur la notion de quartier vécu (hier, aujourd'hui, demain)

Effets attendus

- opération à réaliser sur plusieurs années (différents phasages avec un partenariat ville/ HNDS) à consolider
- accompagner la population sur le relogement à l'intérieur du quartier et ou à l'échelle de la ville et du territoire
- accompagner la population restant implantée sur le quartier pendant les travaux
- permettre à la population de s'approprier l'histoire de leur quartier et de son évolution prochaine
- permettre une meilleure connaissance pour les habitants du quartier des différents acteurs qui interviennent dans l'évolution de la ville

Les indicateurs d'évaluation

- enquête de satisfaction sur le relogement des locataires
- nombre de participants du quartier aux différents ateliers

Portage et partenaires

Portage : commune, conseil citoyen

Partenaires : État (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, DDCSPP), le Conseil Départemental, La Communauté de Communes du Thouarsais, le Conseil Régional, les bailleurs sociaux, le CIAS, CCAS, la CAF, '

Principaux cadres et dispositifs de référence

- Étude urbaine en cours pour l'aménagement du quartier des Capucins
- Accompagnement du bailleur social dans le cadre du relogement de ses locataires
- Action sociale de droit commun des centres d'action sociale de la Commune et de l'intercommunalité
- Les aides aux logements de droit commun (CAF)

Remarques

La fiche action 3.1 est en lien avec la fiche transversale : « *Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville* ».

ENGAGER UNE DEMARCHE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE
<i>Fiche action n°3.2 : Diagnostic en marchant</i>
Objectifs
<p>Le diagnostic en marchant permet de mettre en avant les atouts, les faiblesses, problèmes ou enjeux du quartier prioritaire. Il s'agit également de recenser les besoins et les points de satisfactions du quartier. Cette méthode permet de croiser les regards entre participants, qu'ils soient habitants, techniciens de la commune ou de l'intercommunalité, élus ou acteurs travaillant sur le site et ainsi la démarche permet d'évoquer le fonctionnement du quartier (son cadre de vie).</p> <p>Le diagnostic en marchant permet aussi de prioriser les actions de renouvellement urbain à mener dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie du quartier.</p>
Les effets attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Dresser le portrait du quartier avec le regard croisé des habitants, élus , techniciens - Connaître les attentes de la population pour améliorer le cadre de vie - Immerger la population dans le projet de gestion urbaine de proximité - Compléter l'étude d'aménagement en cours sur le quartier
Les indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du bilan du diagnostic en marchant dans l'étude d'aménagement du quartier -Convention d'Utilité Sociale du bailleur social
Portage et partenaires
<p>Portage : commune État (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, DDCSPP), La Communauté de Communes du Thouarsais, le Bailleur social, et les habitants du quartier appuyé par le conseil citoyen.</p>
Principaux cadres et dispositifs de référence
<ul style="list-style-type: none"> - Étude urbaine en cours pour l'aménagement du quartier des Capucins - le Conseil départemental à travers le dispositif CAP 79 - les services de la commune et de l'intercommunalité (Pôle ACAVIE, service du patrimoine, maison de l'urbanisme.....)
Remarques
<p>La fiche action3.2 se rapproche de la fiche transversale « <i>Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville</i> ».</p>

3.3.2 Adapter l'habitat

REpondre aux besoins en habitat de la population
Fiche action n°4.1: Adapter le logement
Objectifs
<ul style="list-style-type: none">- Travailler sur la dédensification du quartier- Proposer différentes formes architecturales sur le quartier (pavillon, logement intermédiaire, semi collectif, collectif...)- Proposer une offre de logements diversifiée (typologie des logements)- Proposer une offre de logements pour différents publics (accession à la propriété, location sociale, location privée, accession libre...)- Adapter les logements pour les personnes âgées ou handicapées- Diminuer les déperditions énergétiques des logements à l'échelle du quartier
Effets attendus
<ul style="list-style-type: none">- répondre aux attentes de la population du territoire- développer une mixité sociale et intergénérationnelle sur le quartier- réaliser ou réhabiliter des logements pour les rendre moins énergivore
Les indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- analyse statistique des statuts d'occupation des résidences principales en début et fin d'opération de renouvellement urbain.- analyse de la demande de logement sur le quartier
Porteurs et partenaires
Porteurs : Bailleur social, collectivités sur le volet énergétique Partenaires : État (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, DDCSPP), le Conseil Départemental, La Communauté de Communes du Thouarsais, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts, la commune de Thouars, le Bailleur social., ADIL pour les propriétaires privés
Principaux cadres et dispositifs de référence
<ul style="list-style-type: none">- Schéma de Cohérence Territoriale du Thouarsais (SCoT)- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Thouarsais (volet Habitat)- Étude urbaine en cours pour l'aménagement du quartier des Capucins- Schéma Départemental en faveur des personnes âgées- Schéma Départemental en faveur des personnes handicapées- TVA à taux réduit pour l'acquisition d'une résidence principale neuve en quartier QPV "élargie" (L'article 28 de la loi de finances pour 2014 apporte des restrictions à ce dispositif. L'article 17 de la loi de finances pour 2015 en étend le bénéfice aux 1.300 quartiers de la politique de la ville (QPV)).- Les dispositifs de l'État liés aux économies d'énergie ainsi que les dispositifs d'accompagnement des collectivités (plate forme de la rénovation énergétique, fonds de solidarité énergie....)- Le Plan Stratégique du Patrimoine d'Habitat Nord Deux Sèvres
Remarques
<ul style="list-style-type: none">- se rapprocher de la fiche transversale « <i>Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville</i> » pour obtenir des informations complémentaires.

REPONDRE AUX BESOINS EN HABITAT DE LA POPULATION

Fiche action n°4.2: Mener une politique foncière au service du projet

Objectifs

Dans le cadre des opérations de démolition/reconstruction à programmer sur le quartier des Capucins, il est envisagé de développer un partenariat avec l'EPF de Poitou-Charentes afin de rechercher du foncier disponible pour recréer du logement social à l'échelle de la ville de Thouars

Effets attendus

- maintenir le nombre de logements sociaux existants sur la commune
- profiter du lancement de l'opération de restructuration du centre ville pour y créer une offre de logements sociaux
- éviter la concentration de logements sociaux sur les quartiers de la ville afin de préserver une mixité sociale.

Les indicateurs d'évaluation

- taux d'évolution du nombre de logements sociaux à l'échelle de la ville de Thouars sur la durée de l'opération (outil observatoire de l'habitat)

tPortage et partenaires

Portage : EPF pour le compte de la ville
Partenaires : État (Préfecture, Sous-préfecture, DDT), le Conseil Départemental, La Communauté de Communes du Thouarsais, la commune de Thouars, les Bailleurs sociaux.

Principaux cadres et dispositifs de référence

- convention cadre Communauté de communes – EPF en date du 3 février 2015
- convention opérationnelle Commune de Thouars – Communauté de Communes – EPF en date du 28 mai 2015
- Schéma de Cohérence Territoriale
- PLU i (volet habitat)
- PDHALPD du Conseil Départemental
- démarche de revitalisation du centre bourg

Remarques

- se rapprocher de la fiche transversale « *Prolonger l'étude réalisée sur le cœur-du-quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville* » pour obtenir des informations complémentaires.

3.3.3 Désenclaver le quartier

FACILITER LES FLUX DE DEPLACEMENT INTRA ET EXTRA-QUARTIER
<i>Fiche action n°5.1 : Étude mobilité durable et scénarii d'évolution</i>
Objectifs
<p>La mobilité est un enjeu fort dans les zones rurales. Il semble donc important de travailler sur cette thématique pour permettre à la population de se mouvoir plus facilement sur le territoire et de manière durable pour l'ensemble des déplacements quotidiens.</p> <p>Cette étude présente un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">▪Contribuer au diagnostic du territoire, au projet d'aménagement et de développement durable (PADD), au document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du futur SCoT (dans lesquels un volet « transport et déplacements » est prévu). Cette étude sera ainsi le moyen d'avoir une vision prospective des problématiques liées au transport . La prise en compte des orientations du Plan Climat Énergie Territorial communautaire constitue un des objectifs de l'étude, en cohérence avec le SCoT et le PLUi communautaire.▪A partir d'un état des lieux précis et d'un plan d'actions des dynamiques territoriales liées à la mobilité, il est demandé de proposer des scénarii visant à définir l'évolution du service transport communautaire (connaître les modes de déplacements, de transport de personnes, niveau de service existant réalisé par le service communautaire),
Effets attendus
<p>La mise en place d'un plan d'actions sera réalisée à l'échelle du territoire de la communauté de communes. Une attention particulière sera accordée à l'imbrication du quartier des capucins dans le maillage urbain de la ville centre et de son agglomération. La population du quartier n'étant pas forcément très bien motorisée, l'un des défis de cette étude pour ce secteur sera de déterminer des liaisons douces vers l'ensemble des quartiers de la ville et de développer des modes de transports publics à l'échelle de l'agglomération. Cette étude devrait de plus faciliter l'accès aux zones d'emplois pour la population.</p>
Les indicateurs d'évaluation
<p>Fréquentation du service transport communautaire, fréquentation des dispositifs de transport doux, mesurer le taux de satisfaction des usagers</p>
Portage et partenaires
<p>Portage : Communauté de communes du Thouarsais Partenaires : État (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, DDCSPP), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la commune de Thouars, ADEME</p>
Principaux cadres et dispositifs de référence
<ul style="list-style-type: none">- Schéma de Cohérence Territoriale du Thouarsais (SCoT)- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Thouarsais (volet transport)- Schéma départemental des aires de co-voiturage des Deux Sèvres- Schéma directeur d'accessibilité du Réseau des Deux Sèvres- Schéma régional de la mobilité durable 2012-2020
Remarques
<p>- se rapprocher de la fiche transversale « <i>Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville</i> » pour obtenir des informations complémentaires.</p>

FACILITER LES FLUX DE DEPLACEMENT INTRA ET EXTRA QUARTIER

Fiche action 5.2 : Requalifier les axes structurants

Objectifs

Les axes de transit encerclent le quartier des Capucins et contribuent à son isolement. Il semble important de les retravailler pour les rendre plus accessibles à la population, notamment avec l'aménagement de zones protégées pour les cyclistes et les piétons. Le réaménagement de ces axes de communication permettra à la population du quartier de se déplacer plus facilement à l'échelle de la ville de Thouars. Un effort devra aussi être réalisé sur la RD classée à grande circulation afin de limiter l'exposition des logements aux bruits sur ce secteur du quartier. L'étude réalisée actuellement sur cet axe devra intégrer pleinement le fonctionnement du quartier des Capucins dans ses grandes orientations.

Effets attendus

- limiter l'effet d'enfermement du quartier
- sécuriser les boulevards encerclant le quartier
- limiter les nuisances pour le quartier
- faciliter les modes de déplacements doux à l'échelle de la ville et de l'agglomération
- intégrer pleinement le quartier dans le plan de circulation de la ville

Les indicateurs d'évaluation

Enquête de satisfaction auprès des habitants du quartier
Évolution des statistiques accidents corporels
Nature des aménagements réalisés

Portage et partenaires

Portage : Ville
État (Préfecture, Sous-préfecture, DDT, DDCSPP), le Conseil Départemental, La Communauté de Communes du Thouarsais, le Conseil Régional.

Principaux cadres et dispositifs de référence

- Schéma de Cohérence Territoriale du Thouarsais (SCoT)
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Thouarsais (volet transport)
- Schéma départemental des aires de co-voiturage des Deux Sèvres
- Schéma directeur d'accessibilité du Réseau des Deux Sèvres
- Schéma régional de la mobilité durable 2012-2020

Remarques

- se rapprocher de la fiche transversale « *Prolonger l'étude réalisée sur le cœur du quartier en 2014 sur le reste du territoire politique de la ville* » pour obtenir des informations complémentaires.

4 Pilier cohésion sociale

4.1 Diagnostic partagé

Le diagnostic partagé sur le pilier cohésion sociale a été réalisé à partir des données du CGET et des retours d'informations des différents partenaires.

4.1.1 Une population Vieillissante et de plus en plus Isolée

On constate sur le quartier une population relativement âgée avec 30% de personnes de plus de 65 ans à l'image de la population de la ville de Thouars. C'est aussi une population qui concentre 33% des enfants scolarisés de la ville de Thouars. La population du quartier à l'image de la ville de Thouars connaît un desserrement important des ménages. Les ménages composés d'une seule personne représentent 54% des ménages du quartier, ce taux est de 58% dans le parc locatif social du quartier. Cette surreprésentation des ménages d'une personne s'explique principalement par le vieillissement de la population du quartier aussi bien dans le parc privé que dans le parc social. Ce taux est de 49% à l'échelle de la ville et descend à 32% à l'échelle de la Communauté de Communes. La population du quartier se caractérise aussi par la surreprésentation des familles composées d'un seul adulte avec des enfants à l'échelle du quartier. Ce taux est de 18% à l'échelle de la ville de Thouars.

4.1.2 Une population défavorisée

En 2010 le revenu médian par unité de consommation était de 1 101€ à l'échelle de l'iris. Ainsi, on constate que 14.10% de la population des Capucins bénéficiaient des minima sociaux en 2010. Ce taux était de 10% à l'échelle de la ville de Thouars. Enfin, 64% des locataires du bailleur social Habitat Nord-Deux-Sèvres bénéficiaient des APL en 2014. La concentration d'un parc locatif social « bon marché » sur ce secteur favorise l'implantation et la surreprésentation des populations en grande difficulté. Souvent sans attache et sans emploi, ces familles isolées et en grande précarité sont très mobiles, en témoigne le turn over important (20% par an) dans les logements d'Habitat Nord-Deux-Sèvres. Cette forte mobilité renforce ainsi la situation d'isolement et de grande précarité de ces familles.

	Taux de PCS défavorisées
Académie	37,2%
Deux-Sèvres	40%
Collège J. Rostand	50,1%
Ecole A. France	70

Source Ministère
Éducation nationale
2012

Le taux de PCS défavorisées des élèves en **CM2 de l'école A. France** est régulièrement supérieur à 70% soit plus de 30 points supérieurs aux taux départemental et académique.

Le **collège J. Rostand** recrute dans une population dont le taux de PCS défavorisées est élevé et se situe régulièrement aux alentours de 50% soit +12% par rapport à la situation académique.

4.1.3 Des parcours scolaires pas toujours linéaires

La situation économique des parents des enfants du quartier, souvent fragilisée par le manque de qualification et par la dégradation de l'environnement économique et professionnel, engendre une mobilité importante des populations en cours de scolarité. Ces familles, essentiellement issues de catégories socio-professionnelles défavorisées, sont amenées à des déménagements successifs vers d'autres quartiers de la ville. Ces mouvements perpétuels ne facilitent ni la continuité pédagogique ni la sécurité affective des plus jeunes. Selon les données du service statistique de l'académie de Poitiers (2015), l'école Anatole France capte la grande majorité des enfants de la maternelle et de l'élémentaire du quartier des Capucins. Pour la rentrée 2014-2015 le nombre d'élèves était de 78 en maternelle et 87 en élémentaire. Le Collège Jean Rostand recrute 85% des élèves de CM2 chaque année, ce qui représente environ 8% de l'effectif de 6^{ème} du collège. Le poids du déterminisme social sur la réussite éducative des enfants du quartier prioritaire est récurrent. Ainsi, on constate que le taux de retard dès le CP sur l'école Anatole France est 2 à 3 fois plus élevé que les moyennes départementales et académiques. Au niveau du cycle 3, l'écart du taux de retard en CM2 de l'école par rapport aux moyennes académiques et départementales est encore important et est à mettre en relation avec la précarité économique et sociale des familles du quartier. Cependant il est important de noter que depuis 2012 les redoublements entre le passage de la 6^{ème} à la 5^{ème} pour les enfants des capucins sont inexistantes. De nouvelles approches pédagogiques sont engagées au collège comme dans les écoles afin d'améliorer la fluidité des parcours. Le taux d'accès en 4 ans de la sixième à la troisième a déjà progressé d'environ 10 % en 3 ans. (Attention paragraphe enlevé) Les choix d'orientation à l'issue de la troisième montre une progression vers la seconde générale et technologique.

Accès 6 ^e -3 ^e en 4ans même CLG (cohortes)			
Structures	2012	2013	2014
Académie (Pu)	71,72	74,29	75,05
Deux-Sèvres (Pu)	72,03	76,4	76,55
- CLG JEAN ROSTAND (ensemble des élèves)	67,86	67,2	78,8

Toutefois, les projets de vie des élèves, en référence aux schémas de vie familiaux et territoriaux, freinent leurs ambitions de formation. Il semble donc important de travailler sur l'accompagnement des élèves dans leur projet personnel de formation et de professionnalisation.

4.2 Les orientations stratégiques

Le quartier des Capucins présente des caractéristiques propres qui indiquent des écarts avec les autres quartiers en termes de niveau de revenu, de niveau de qualification, de monoparentalité, et d'accès aux soins. Les signataires s'accordent donc sur la nécessité de :

a) favoriser la réussite éducative des enfants du quartier.

Les données et témoignages recueillis lors de la phase de diagnostic partagé mettent en évidence les difficultés, pour les enfants du quartier, d'acquérir et de maintenir les connaissances de base. Cette situation accentue les risques de décrochage scolaire. Les données disponibles sur l'IRIS des Capucins font par ailleurs apparaître une part importante des non-diplômés au sein du quartier. Ainsi, 36 % des femmes et 32 % des hommes résidant dans le périmètre de l'IRIS sont non diplômés en 2011.

Les signataires s'entendent donc sur la nécessité de lutter contre le décrochage scolaire, notamment en développant le soutien scolaire et le soutien à la parentalité ainsi que l'ouverture culturelle et professionnelle.

Par ailleurs, il paraît important aux signataires de prendre en compte la dimension d'éducation à la citoyenneté, qui peut être renforcée à travers un meilleur accès des jeunes du quartier aux structures culturelles et sportives ainsi qu'une meilleure intégration dans la vie associative.

b) Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social

Les données disponibles sur le périmètre de l'IRIS des Capucins font apparaître une situation d'isolement significative. Ainsi, 53,6 % des ménages résidant au sein de l'IRIS sont composés d'une personne seule. Les signataires s'entendent sur la nécessité de prêter une attention particulière à la situation des personnes isolées, en particulier les personnes âgées et souhaitent ainsi favoriser l'adhésion aux structures associatives, apporter un soutien aux initiatives qui visent à rompre l'isolement et développer les actions publiques menées dans ce cadre.

Par ailleurs, le diagnostic actualisé fait également apparaître un nombre important de familles monoparentales, pour la plupart des jeunes mères (26 % des ménages relevaient de familles monoparentales sur le quartier des Capucins en 2010). Les signataires s'accordent donc sur la nécessité de mener des actions ciblées à destination de ce public pour rompre sa situation d'isolement social.

c) Intégrer pleinement le quartier des Capucins dans le Contrat local de santé (CLS).

Signé en février 2013, le **Contrat Local de Santé (CLS)** du Thouarsais conclu entre l'ARS, le Syndicat du Pays Thouarsais, le Conseil Général et la Préfecture et aujourd'hui porté par le CIAS constitue un outil d'animation territoriale en santé entre les différents acteurs du territoire.

Les diagnostics éclairent le fait que les personnes en situation de précarité, du fait de l'interaction forte entre les conditions de vie et l'état de santé, se retrouvent plus exposées à la maladie et aux troubles. Elles rencontrent des difficultés de recours au système de soins (un recours plus fréquent à l'hôpital pour des situations « d'urgence », freins culturels, administratifs). Malgré une offre existante, des problèmes d'accessibilité physique aux soins (absence de transport, difficultés liées à l'âge ou au handicap, etc.) persistent. L'accès aux droits, à la prévention et aux soins des populations

en situation de précarité constitue l'un des axes prioritaires du CLS qui intègre une fiche-action dédiée.

Conformément aux orientations nationales, et sur proposition du comité de pilotage du CLS qui s'est réuni le 15 septembre 2014, en présence notamment du Président de la Communauté de Communes et du Maire de Thouars, il a été validé que le Contrat Local de Santé, dont la coordination est assurée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale, puisse constituer le cadre opérationnel du volet « santé » du futur contrat de ville.

Les signataires entendent ainsi se mobiliser autour d'une politique locale de santé en priorisant l'accès aux soins, une meilleure coordination des prises en charge et en décloisonnant les secteurs du soin, du médico-social et du social.

4.3 Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre

4.3.1 Intégrer pleinement le contrat local de santé dans le contrat de ville

DEVELOPPER L'ACCES AUX DROIT A LA PREVENTION ET AUX SOINS
Fiche action n°1.1 : en cohérence avec la démarche de contrat local de Santé du Thouarsais, améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins en faveur des habitants du quartier
Objectif
<p>-En partenariat avec les organismes d'Assurance Maladie, favoriser un meilleur recours aux droits en santé : CMU, CMU-C, ACS. (<i>rendre accessible et lisible l'information, sensibiliser les professionnels sur les dispositifs, accompagner les personnes dans les démarches administratives...</i>),</p> <p>-Favoriser le recours à l'offre de prévention (vaccinations, bilans de santé) et de dépistage (VIH/SIAD, dépistage du cancer...),</p> <p>-Renforcer l'accès aux soins primaires en favorisant des modes de prises en charge pluridisciplinaires entre les médecins de ville et les professionnels médico-sociaux et sociaux, et en expérimentant des dispositifs « passerelles » de type « Consultations Précarité en Soins Primaire »;</p> <p>-Développer des programmes collectifs de promotion de la santé et de prévention autour des thématiques prioritaires suivantes : nutrition/activité physique, santé de la mère et de l'enfant, prévention des IVG, IST, VIH, santé mentale/ addictions / développement des compétences psychosociales, prévention de la perte de l'autonomie des personnes âgées.</p> <p>-Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, en vue de favoriser les coopérations et améliorer les parcours de santé.</p> <p>-Apporter une dimension complémentaire de promotion de la santé dans le cadre des projets de rénovation urbaine.</p> <p>-Approfondir et affiner le diagnostic « santé » à l'échelle du quartier des Capucins en favorisant des démarches participatives avec les habitants permettant ainsi d'améliorer la connaissance des besoins et d'engager des projets d'actions adaptés. S'appuyer sur les Conseils Citoyens pour développer des démarches de santé communautaire.</p>
Effets attendus
Permettre aux personnes les plus démunies d'accéder au système de santé de droit commun (prévention et soins) par des démarches partenariales voire spécifiques qui devront conduire à favoriser l'ouverture des droits, accéder aux soins, améliorer les parcours de santé et agir sur les déterminants de la santé (habitat, cadre de vie, facteurs culturels, mobilité/déplacement...).
Les critères d'évaluation
Nature des actions/programmes développée sur le volet « santé » et dans les différents domaines (prévention, accès aux droits, accès aux soins...). Dynamique partenariale mobilisée, Connaissance affinée des besoins de santé de la population du quartier, Développement de nouvelles coopérations et de pratiques professionnelles nouvelles
Portage et partenaires
Portage : CIAS et ARS Partenaires : L'État (Sous-préfecture, préfecture, DDCSPP), le Conseil Départemental 79, la CAF, les organismes de sécurité sociale (CPAM...), la Direction d'Académie, le CCAS, les partenaires sociaux et médico-sociaux du territoire, l'IREPS Poitou-Charentes, les acteurs de prévention, les structures d'insertion, la commune de Thouars, La Communauté de communes du Thouarsais, la Mission Locale, Conseil départemental (Maison des Adolescents -AGORA), associations caritatives, le centre socio culturel
Principaux cadres et dispositifs de référence
Le Projet Régional de Santé de l'ARS Poitou-Charentes (Schéma Régional de Prévention – Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins)

Remarques

L'axe « santé » du Contrat de ville fera l'objet d'une animation et d'un suivi par l'équipe d'animation du CLS. Faire le lien avec l'AGORA (maison des adolescents)

4.3.2 Favoriser la réussite éducative

LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE, EDUCATION A LA CITOYENNETE, ACCES AUX STRUCTURES CULTURELLES ET SPORTIVES , SOUTIEN SCOLAIRE ET A LA PARENTALITE
Fiche action n°2.1 : Développement de l'accompagnement à la scolarité
Objectif
<p>Assurer une ouverture culturelle et professionnelle pour les élèves issus du quartier politique de la ville</p> <p>Mise en place d'un PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturel) en partenariat avec le réseau ECLORE (Écoles, collège, lycées pour la réussite des élèves pour l'orientation et la réussite des élèves), la Communauté de communes et la municipalité.</p> <p>Assurer la continuité des parcours scolaires en prenant en compte les particularités individuelles en lien avec les partenaires</p> <p>En partenariat avec la Ligue de l'enseignement, reconduction de l'action « lire et faire lire »</p> <p>Accompagnement individualisé de certains parcours d'élèves</p> <p>Le projet de réussite éducative, en complément des actions éducatives existantes, est un élément à développer à travers des actions partenariales</p> <p>Favoriser la construction, en lien étroit avec chaque élève et sa famille, de parcours de formation fluides et ambitieux</p> <p>Une des priorités du réseau ECLORE du territoire est de faire entrer les parents à l'école et au collège</p> <p>Accompagnement des familles ne maîtrisant pas la langue française et/ou sa lecture</p> <p>• Proposition de mettre en place une permanence au sein de l'école et du collège afin d'aider les parents à rencontrer les interlocuteurs qui pourront les aider par exemple dans des démarches administratives. Ce projet a pour objectif de renforcer la notion de service public mais aussi de donner l'occasion aux familles de côtoyer le milieu scolaire.</p> <p>Le projet d'orientation est à encore plus accompagner au niveau de l'après collège, en instaurant un véritable dialogue avec les familles, en invitant chaque élève à préciser son projet personnel afin que la décision d'orientation soit plus réfléchie et moins subie et en favorisant l'ambition scolaire post terminale.</p> <p>Coopération entre les différents services publics pour un accompagnement des parents et démarches administratives</p>
Effets attendus
<ul style="list-style-type: none">- permettre aux enfants d'acquérir ou de renforcer les connaissances de bases hors temps scolaires et en temps scolaire .- attirer les enfants vers les activités culturelles et sportives hors du temps scolaire- faciliter les échanges entre les enseignants et les parents d'élèves- favoriser la participation des parents à la réussite éducative des enfants- faire des établissements scolaires de véritables lieux de vie pour les familles
Les critères d'évaluation
Profiter des instances existantes pour réaliser l'évaluation, s'appuyer notamment sur le Réseau d'Éducation Prioritaire
Portage et partenaires
Portage : Éducation Nationale, ville de Thouars Partenaires : L'État (Sous-préfecture, Préfecture, DDCSPP), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la CAF, le CCAS, le CIAS, la Communauté de Communes du Thouarsais, l'ACSé, le CSC.
Principaux cadres et dispositifs de référence
- Réseau d'éducation Prioritaire
Remarques
Faire le lien avec la fiche actions n°2.2 « soutien à la parentalité »

LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE, EDUCATION A LA CITOYENNETE, ACCES AUX STRUCTURES CULTURELLES ET SPORTIVES , SOUTIEN SCOLAIRE ET A LA PARENTALITE

Fiche action n°2.2 : Soutien à la parentalité

Objectif

•Apporter un soutien à la parentalité pour les parents et leurs jeunes enfants par des actions collectives dédiées

- Apporter des réponses spécifiques pour les jeunes enfants de (0/6ans) et leurs parents

•Apporter une aide à la recherche de modes de garde et la mise en œuvre de l'accueil de l'enfant

•Favoriser des temps de socialisation des jeunes enfants avec leurs parents

Un lieu spécifique « petite enfance » dans le quartier permettrait d'être identifié par les familles. Il permettrait des temps de permanence du guichet unique modes de garde (demandes d'accueil collectif) et du relais assistante maternelle. Il accueillerait également des séquences du lieu parents enfants

Effets attendus

- prévention précoce

- soutien à la parentalité pour les familles du quartier en particulier les mères isolées

- lever des freins à l'insertion sociale et professionnelle par la mise en place de modes de garde

- prise en compte des problèmes entre parents et adolescents

Indicateurs de réalisation

Pour la petite enfance :

- fréquentation du lieu par les familles et les assistantes maternelle

- parents ayant eu recours à un mode de garde (en particulier occasionnel) par ce service

-actions collectives mises en œuvre pour le public : enfant, adolescent et leurs parents

Portage et partenaires

Portage : CIAS du Thouarsais

Partenaires : Multi-accueil Belles his'thouars, partenaires culturels (ludothèque, médiathèque...)

CAF, Conseil Départemental (service action sociale, PMI et Agora), CSC, Education Nationale, Ville de Thouars, association

Principaux cadres et dispositifs de référence

-Réseau d'éducation prioritaire

-Le Schéma Départemental PMI des Deux Sèvres et schéma de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille

Remarques

Lien important avec la fiche action 2.1 « *Établissement REP : Développement de l'accompagnement à la scolarité* »

4.3.3 Lutter contre l'isolement et créer du lien social

ISOLEMENT DES PERSONNES AGEES ET SEULES, ADHESION AU MONDE ASSOCIATIF, ACCOMPAGNER LES FAMILLES MONOPARENTALES PAR DES ACTIONS CIBLEES

Fiche action 3.1 : Charte du Vivre Ensemble

Objectif

Promouvoir le civisme, la citoyenneté et le vivre ensemble,

- insister sur les engagements individuels et sur ceux de la Ville de Thouars,
- toucher l'ensemble des générations,
- fédérer les différents acteurs autour des grandes priorités municipales pour construire le Thouars de demain.

Développer une charte à l'échelle de la Ville de Thouars,

- valoriser le quartier des capucins dans la ville
- promouvoir les échanges entre les quartiers de la ville
- élaborer la charte avec le conseil citoyen et les conseils de quartiers de la ville .

Effets attendus

- faire échanger les habitants sur la ville de demain
- responsabiliser la population sur la notion de bien vivre ensemble
- éveiller la population de la ville à la notion de citoyenneté
- formaliser l'engagement des différents signataires sur les droits et devoirs du citoyen Thouarsais

Indicateurs de réalisation

Écriture de la charte du bien vivre ensemble

Portage et partenaires

Portage : ville de Thouars

Partenaires : État (DDCSPP, Sous préfecture, Police Nationale) CCAS ville et CIAS du Thouarsais , partenaires culturels, CSC, associations, mission locale

Principaux cadres et dispositifs de référence

- Loi du 21 février 2014 pour la programmation de la ville et de la cohésion urbaine

Remarques

Lien à créer avec le conseil citoyen

ISOLEMENT DES PERSONNES AGEES ET SEULES, ADHESION AU MONDE ASSOCIATIF, ACCOMPAGNER LES FAMILLES MONOPARENTALES PAR DES ACTIONS CIBLEES

Fiche action n° 3.2 : animation jeunesse sur le quartier des Capucins

Objectifs

proposer des animations à destination du public jeune du quartier des capucins :

- faciliter l'accès aux activités de loisirs pour les jeunes du quartier
- permettre aux jeunes de sortir du quartier des Capucins avec l'organisation d'actions de découverte à l'extérieur du territoire
- travailler avec les jeunes sur l'organisation de manifestations à destination du public de la ville sur le quartier de la ville de Thouars
- travailler sur la mise en place d'un espace dédié aux jeunes au cœur du quartier des Capucins (maison de quartier)

Rompre avec l'isolement des jeunes du quartier

- renouer le dialogue avec les jeunes âgés de 16 ans et + ayant quitté le parcours scolaire et se retrouvant sans formation qualifiante.
- développer des animations à caractère intergénérationnelle.
- développer des modes de parrainage citoyen pour permettre aux jeunes de sortir des difficultés du quotidien

Effets attendus

- faire participer les jeunes à la vie du quartier
- agir en prévention auprès des jeunes isolés
- rompre l'isolement social
- recréer un maillage de solidarité civique de proximité

Indicateurs de réalisation

- nombre de participants aux diverses animations
- mise en place effective d'un espace dédié sur le quartier des Capucins

Portages et partenaires

Portage : ville de Thouars
L'État (Sous-préfecture, Préfecture, DDCSPP), le Conseil Départemental, le Conseil Régional , le CSC, la Communauté de communes du Thouarsais, la CAF, la MEF, Mission locale, le CIAS, le CCAS et les associations

Principaux cadres et dispositifs de référence

Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Remarques

Lien à créer avec les fiches sur la réussite éducative

ISOLEMENT DES PERSONNES AGEES ET SEULES, ADHESION AU MONDE ASSOCIATIF, ACCOMPAGNER LES FAMILLES MONOPARENTALES PAR DES ACTIONS CIBLEES
<i>Fiche action n°3.3:Actions citoyennes (lien social , éducation et citoyenneté)</i>
<p>Faciliter l'accès à la culture pour les personnes du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> -favoriser et développer des actions en partenariat entre le conseil citoyen et les structures culturelles -proposer un parcours de découverte de structures culturelles du territoire -favoriser et développer des actions et les relations entre les structures culturelles et le Réseau d'éducation Prioritaire -identifier un lieu dans le quartier comme lieu d'accueil des actions programmées par les structures culturelles <p>favoriser le lien social à travers à travers les fondamentaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'accès à la culture -l'accès au sport et aux loisirs -la compréhension de la société (valeurs humaines fondamentales, valeurs républicaines..) -la réduction des barrières sociales -l'engagement des individus en citoyens actifs
<p>Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en réseau des structures culturelles et du réseau d'éducation prioritaire - mise en place d'un programme d'actions pluriannuel sur la thématique culture - implication des habitants en les invitant à s'interroger sur la culture - permettre de renforcer des savoirs faire et savoir être - transposer des connaissances et des savoirs être dans une recherche professionnelle (dépasser la peur de la prise de risques, oser aller vers l'autre, renforcer la confiance en soi et en l'autre...) - développer et cultiver les principes fondamentaux de vivre ensemble et du lien social : solidarité, cohésion, confiance, altérité...
<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de participants aux différentes actions - pour le scolaire le nombre d'inscriptions hors cadre scolaire dans les structures culturelles
<p>Portage et partenaires</p> <p>Portage : Ville de Thouars, Partenaires : la Communauté de Communes du Thouarsais, l'État (DDCSPP, la préfecture, la Sous-préfecture, DRAC) la MEF, POE, Pôle emploi, La région Poitou Charentes, la CAF , le Conseil Départemental des Deux Sèvres, Centre Régional « Résistance et Liberté », CSC, CIAS, CCAS, Éducation Nationale, Associations</p>
<p>Principaux cadres et dispositifs de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réseau d'éducation prioritaire -Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine -le conseil citoyen
<p>Remarques</p> <p><i>Lien à créer entre les fiches actions (2.1,2.2,3.1) du pilier cohésion social</i> <i>Lien à créer avec les fiches actions (3.2 et 2.4) du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain</i></p>

5 Pilier économie et emploi

5.1 Diagnostic partagé

5.1.1 Un quartier durement touché par le chômage

Le taux de chômage atteignait les 16 % de la population active du quartier en janvier 2014. Ce taux sur la même période était de 8% à l'échelle de la ville de Thouars. Parmi ces demandeurs d'emploi, 47% sont considérés comme étant des demandeurs d'emploi longue durée. Les femmes sont les plus durement touchées par le chômage : seulement 57,70% des femmes actives du quartier disposaient d'un emploi en 2010, sur la même période ce taux était de 73,8% pour les hommes. Parmi les femmes en activité en 2010, 42% étaient à temps partiel contre 10% pour les hommes. Le taux élevé de personnes actives sans emploi du quartier et la précarité dans l'emploi fragilise grandement la population des Capucins. Enfin parmi les personnes actives avec un emploi 73% étaient en CDI en 2010. Ce taux était le plus faible à l'échelle de la ville de Thouars en 2010.

5.1.2 Une population peu qualifiée, un accès aux nouvelles technologies non maîtrisé

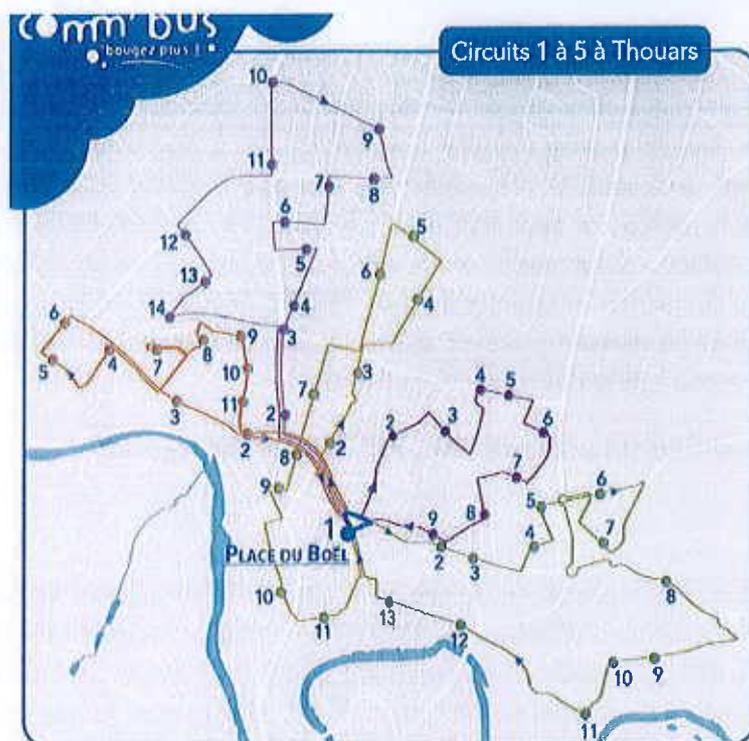
La population du quartier des Capucins est majoritairement peu qualifiée. En 2010, seulement 3% de la population du quartier était des cadres ou professions supérieures. 80% des actifs occupés étaient des ouvriers ou des employés et 10% des jeunes du quartier âgés de 15 à 17 ans ne sont plus scolarisés. Selon le service statistique de l'académie de Poitiers, 100% des enfants issus du quartier des Capucins vivent dans des familles de CSP défavorisées. Les témoignages recueillis au cours du diagnostic partagé font remonter des problématiques liées à la maîtrise des compétences clés. La non acquisition des compétences de base en français, mathématiques ne permettent pas à la population en grande précarité d'accéder facilement à l'emploi, la non maîtrise de la langue étant perçue comme un frein pour rechercher un emploi.

Enfin les témoignages recueillis au cours des deux séminaires font remonter la méconnaissance de l'outil informatique ainsi que le manque d'équipement informatique des ménages du quartier. Ce manque d'outillage technologique est un véritable frein pour les personnes à la recherche d'un emploi. De plus en plus souvent cette tâche est réalisée par internet. La population privée d'internet se retrouve ainsi privée de nombreuses offres d'emplois et éloignée du marché du travail.

5.1.3 Une population peu mobile

Selon les témoignages recueillis au cours des séminaires et des réunions réalisées dans le cadre du diagnostic partagé, la population du quartier des Capucins est sous équipée en matière de véhicule motorisé ce qui engendre d'importantes problématiques pour le déplacement de ces habitants. Cette situation peut complexifier le retour ou la recherche d'un emploi hors de l'agglomération Thouarsaise, ce qui restreint d'autant plus le bassin de recherche d'emploi pour cette population. Ce phénomène tend même à fragiliser la population avec emploi mais sans moyen de locomotion.

Celle-ci peut dans le cadre d'une perte d'emploi connaître de grandes difficultés pour retrouver une nouvelle activité. L'incapacité à se déplacer pour certains ménages peut aussi rendre plus compliqués les déplacements journaliers et ainsi renforcer l'isolement de ces habitants. Le transport en commun géré par la communauté de communes du Thouarsais n'est pas suffisamment développé pour permettre à la population du quartier d'accéder plus facilement aux zones d'emplois.



Enfin, l'inadaptation des axes de communication pour les modes de transports doux (vélo, piéton...) freine la population dans ses déplacements au sein de l'agglomération Thouarsaise. Les cheminements doux sont inexistants ou difficilement identifiables, complexifient les déplacements hors du quartier et instaurent pour une partie de la population des capucins un sentiment d'isolement par rapport au reste de la ville et de l'agglomération Thouarsaise.

5.2 Les orientations stratégiques

Le quartier des Capucins se caractérise par un taux de chômage particulièrement élevé. Un habitant sur trois y vit sous le seuil de pauvreté. Les signataires s'accordent donc sur la nécessité d'une mobilisation encore accrue en faveur de l'emploi et de l'activité dans ce quartier. Ils conviennent par conséquent que lever les freins à l'emploi et favoriser l'insertion des habitants suppose en particulier de :

a) agir en faveur de la formation des demandeurs d'emplois.

Les signataires souhaitent notamment mettre en œuvre des actions de lutte contre la non acquisition des connaissances de base, l'illettrisme et réduire la fracture numérique particulièrement préjudiciable à la recherche d'emploi.

b) développer les aides destinées à des publics spécifiques

Une attention particulière devra ainsi être portée à la situation des mères seules, pour favoriser leurs démarches de recherche d'emploi.

(à travers, notamment, le renforcement des dispositifs de garderies).

c) favoriser la mobilité

Les signataires s'entendent sur la nécessité d'étudier la faisabilité de tous les moyens disponibles permettant de favoriser une plus grande mobilité des habitants du quartier (facilitation du co-voiturage, facilitation de l'accès au permis de conduire, mise en œuvre d'un parc de mobylettes.)

d) accompagner la création d'activités dans le quartier

Au regard des difficultés rencontrées par les habitants du quartier pour se déplacer, les signataires s'entendent sur la nécessité de développer une économie propre au quartier en soutenant les initiatives et accompagnant la création d'activités au niveau individuel.

Une attention particulière pourra être portée aux besoins dans le domaine des services à la personne, au regard du vieillissement de la population et du souhait exprimé par une part importante de la population du quartier de travailler dans ce secteur d'activité.

5.3 Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre

5.3.1 Favoriser la mobilité

PLUS GRANDE MOBILITE POUR LES HABITANTS DU QUARTIER
Fiche action n°1.1 Bourse au permis pour les moins de 26 ans – Bourse au permis pour les familles monoparentales du quartier des Capucins
Objectifs
<p>La Mef du Thouarsais a accompagné 1127 jeunes en 2013, 36 % des jeunes n'ont pas de moyen de locomotion et 43 % d'entre eux n'ont pas de permis de conduire. Ce problème de mobilité constitue un véritable frein pour les démarches liées à l'insertion sociale et professionnelle. Pour lever ces freins et leur permettre d'accéder à l'autonomie, la Mission Locale dispose de plusieurs outils : le module « mobilité active », l'aide au permis de la Région Poitou-Charentes pour les jeunes diplômés d'un CAP ou Bac Pro ou en Service Civique ou Parent Isolé. Une partie des jeunes accompagnés par les conseillers de la Mission Locale ne peuvent pas prétendre à ces outils parce qu'ils ne correspondent pas aux critères imposés. Il a donc été proposé la mise en place d'un dispositif complémentaire pour ces jeunes. En contrepartie des aides versées pour l'obtention du permis de conduire les jeunes doivent effectuer des missions bénévoles auprès de structures associatives ou des collectivités d'une durée minimum de 35h pour les bourses au permis et de 7h pour le permis AM.</p> <p>Dans le cadre de la politique de la ville, il est proposé d'étendre ce dispositif uniquement sur le volet permis B aux familles monoparentales pour leur permettre d'accéder plus facilement à l'emploi et réaliser les navettes quotidiennes sur le territoire. Une contrepartie basée sur le dispositif des 26 ans sera exigée pour le public éligible à ce nouveau dispositif.</p>
Effets attendus
<p>Pour les jeunes du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none">- faciliter l'accès à l'emploi pour les moins de 26 ans- intégrer les jeunes dans le tissu associatif de la commune- permettre aux jeunes de travailler sur un projet professionnel <p>Pour les familles monoparentales :</p> <ul style="list-style-type: none">- permettre d'accéder plus facilement à l'emploi- être en capacité d'assurer les navettes quotidiennes- rompre avec l'isolement en intégrant l'association de quartier des Capucins
Les indicateurs d'évaluation
Utilisation des instances existantes pour l'évaluation de l'action : Nombre et typologie des bénéficiaires (tranche d'âge, statut), taux moyen attribué
Portage et partenaires
Portage : Maison de l'Emploi et de la Formation Partenaires : Conseil Départemental, CAF, CCAS, Mairie, État.
Principaux cadres et dispositifs de référence
-fonds d'aide aux jeunes du Conseil Départemental -le Club de service AGORA -les aides financières de l'action sociale de la CAF
Remarques
Faire le lien avec la fiche action 1.2 : « <i>plate-forme de mobilité</i> »

PLUS GRANDE MOBILITE POUR LES HABITANTS DU QUARTIER

Fiche action n°1.2 : Plate-forme de la mobilité

Objectifs

Le manque d'équipement de moyen de locomotion des ménages est un frein important pour rechercher un emploi en zone rurale. Face à cette problématique les MEF du bocage Bressuirais et du Thouarsais souhaitent mettre en place une plate forme de la mobilité à l'échelle du Nord Deux Sèvres. 2 antennes sont programmées, une sur Bressuire et une autre sur Thouars. Des voitures et scooters seront mis à la location pour les personnes de bénéficiant pas de moyens de locomotion. Les ménages en grande précarité ont tendance à acheter des véhicules peu chers souvent vieillissants et en mauvais état. Les pannes sont fréquentes et ponctionnent fortement le budget des ménages en situation de grande précarité. Il est donc envisagé de mettre en place un accompagnement volontaire d'un référent de la plate forme mobilité sur le choix des véhicules à acquérir.

Des modes de transports alternatifs seront aussi proposés aux habitants du quartier avec le développement de l'utilisation du vélo (action de location, apprentissage, entretien...) et le développement des points de co-voiturage et point d'information sur cette pratique à proximité ou dans le quartier des Capucins.

Effets attendus

- permettre à la population en recherche d'emplois d'utiliser de manière temporaire un véhicule pour effectuer les trajets nécessaires à la recherche d'une activité (scooter, voiture, vélo)
- apporter un appui technique sur le choix des véhicules à acquérir
- apporter des informations et conseils sur les différents modes de déplacements
- développer les points de co-voiturage dans ou à proximité du quartier

Les critères d'évaluation

Fréquentation de la plate forme de mobilité par les habitants du quartier des capucins

Portage et partenaires

Portage : MEF

Partenaires : État (DDCSPP, UT-DIRECCTE), la CAF, POE, Conseil Départemental, Conseil Régional, Ville de Thouars, CCT.

Principaux cadres et dispositifs de référence

- Schéma départemental des aires de co-voiturage des Deux Sèvres
- Schéma directeur d'accessibilité du Réseau des Deux Sèvres
- Schéma régional de la mobilité durable 2012-2020 des Deux Sèvres
- Programme départemental d'insertion 2014 -2020 des Deux Sèvres
- Pacte territorial d'insertion 2014-2020 des Deux Sèvres
- AAP TEPCV

Remarques

Fiche action en lien avec la fiche 1.1 « **bourse au permis de conduire** »

5.3.2 Formation des demandeurs d'emploi

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME , REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE
Fiche action 2.1 : TIC : faciliter l'accès et l'accompagnement
Objectifs
<ul style="list-style-type: none">- créer un espace informatique en accès libre au sein de la future maison de quartier des Capucins- animer des ateliers permettant aux utilisateurs de l'espace informatique d'acquérir les savoirs de base en informatique- animer des ateliers permettant aux utilisateurs de rechercher un emploi, de rédiger un CV et une lettre de motivation- travailler les compétences clés avec le support informatique
Effets attendus
<ul style="list-style-type: none">- être autonome dans la recherche d'emploi (navigation sur internet, écriture d'un CV et lettre de motivation)- lutter contre la non acquisition des compétences de bases (lecture, écriture, mathématique)- permettre à la population la plus défavorisée d'accéder gratuitement à un espace informatique
Les critères d'évaluation
Fréquentation de l'espace informatique et des ateliers (nombre d'heures réalisées, nombre et caractéristiques des publics bénéficiaires)
Portage et partenaires
Portage : MEF, CSC, GRETA, Conseil Départemental Partenaires : État (DDCSPP, UT-DIRECCTE), la CAF, POE., Conseil Régional, Ville de Thouars, CCT, Pôle emploi.
Principaux cadres et dispositifs de référence
<ul style="list-style-type: none">- Plan départemental d'insertion et le plan Territorial d'insertion- Le service de médiation numérique du Conseil Départemental- les actions menées par la MEF du thouarsais
Remarques
Fiche en lien avec la fiche action 2.4 « maison de quartier » du pilier renouvellement urbain et cadre de vie. L'étude de faisabilité de la maison de quartier devra intégrer l'espace informatique dans le projet.

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME, REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE

Fiche action n°2.2 : acquisition des compétences clés

Objectifs

Selon les chiffres de l'INSEE, 36 % de la population du quartier âgée de 16 et plus ne possède ni diplôme, ni qualification. Le marché du travail du thouarsais étant principalement basé sur des emplois peu qualifiés, il semble important de travailler sur les compétences Clés pour le public des Capucins. Ainsi le principal objectif de cette fiche est de mener des actions sur les compétences clés suivantes :

- La communication en langue française : utiliser et produire des écrits, communiquer à l'oral.
- La compétence mathématique: utiliser les outils mathématiques et appliquer les démarches mathématiques pour traiter une situation
- Apprendre à apprendre : développer ses stratégies d'action, rechercher, traiter et exploiter des informations, s'organiser.
- Les compétences sociales et civiques : travailler en équipe, adapter son comportement dans une situation en respectant les codes et les règles en vigueur, agir en citoyen.
- La sensibilité et l'expression culturelles : repérer et exprimer la valeur esthétique et/ou artistique d'un objet, d'une activité, d'une situation, intégrer dans une production ou une activité une dimension esthétique, artistique ou culturelle.

Effets attendus

- Développer les compétences clés pour le public des capucins afin de faciliter le retour à l'emploi
- Faciliter la recherche d'emploi
- Préparer plus facilement une reconversion professionnelle
- Orienter un public de 16 ans + sans diplôme vers le marché du travail

Les critères d'évaluation

Nombre et statut des participants et situation professionnelle (emploi ou formation) à la sortie de la formation compétences clés.
Nombre d'heures réalisées.

Portage et Partenaires

Portage : MEF, Région

Partenaires : État (DDCSPP, UT-DIRECCTE, DRAC), la CAF, POE, Conseil Départemental, Ville de Thouars, CCT, Pôle emploi, CSC du Thouarsais, CIAS, CCAS de Thouars

Principaux cadres et dispositifs de référence

-Circulaire DGEFP 2008/01 du 3 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle.

-La loi du 5 mars 2014 confie aux Régions la responsabilité de contribuer à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional, en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences.

Remarques

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME, REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE

Fiche action n° 2.3 : Action de pré-qualification et de qualification des actifs en adéquation avec l'économie locale

Objectifs

La population du quartier des Capucins est souvent peu qualifiée voir sans qualification et connaît de véritables difficultés pour s'intégrer dans le monde du travail ou se reconverter vers d'autres métiers que des postes très peu qualifiés. Ce manque d'adaptabilité de la population engendre des blocages dans l'évolution du parcours professionnel des habitants du quartier des Capucins. La Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences permet ainsi de mettre en corrélation l'attente des entreprises et les demandeurs d'emploi. Les principaux objectifs de cette démarche sont donc :

- *le recueil et l'analyse des besoins en compétences des entreprises locales en anticipant les évolutions des besoins en compétences et leur développement*
- *L'identification des compétences de candidats potentiels*
- *L'optimisation de l'accompagnement vers l'emploi des publics en difficultés*
- *Le renforcement de l'accès et le maintien des publics les plus fragilisés dans l'emploi*
- *La consolidation de l'offre d'insertion professionnelle et sa mobilisation sur les territoires*
- *La préparation et la mise en place des parcours d'intégration pour les nouveaux entrants*
- *La promotion des activités et des métiers*

Effets attendus

- Mobiliser les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'orientation
- Promouvoir les activités et les métiers les plus accessibles aux publics relevant de la Politique de la Ville

Les critères d'évaluation

Nombre de personnes accueillies, acteurs mobilisés, nombre d'entreprises consultées, actions mises en œuvre et nombre de bénéficiaires.

Portage et partenaires

Portage : MEF, Région

Partenaires : État (DDCSPP, UT-DIRECCTE, Prefecture, Sous-Prefecture), la CAF, POE, Conseil Départemental, Ville de Thouars, Pôle emploi, CIO, Unité Territoriale 79, AFPA, GRETA, Éducation Nationale, La Communauté de Communes du Thouarsais, chambres consulaires, CIAS.

Principaux cadres et dispositifs de référence

La publication « Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et des Compétences et Politiques de la Ville » éditée dans le cadre du partenariat entre le CGET, la Direction de la ville et de la cohésion urbaine et l'Alliance Villes Emploi.

Remarques

Lien avec la fiche 3.1 développement d'une économie sociale et solidaire

5.3.3 Création d'activités sur le quartier

ECONOMIE PROPRE AU QUARTIER
<i>Fiche action n°3.1 Développement économique sociale et solidaire</i>
Objectifs
<p>Favoriser l'émergence de pratiques liées à l'économie sociale et solidaire à l'échelle du quartier, de la ville et de l'intercommunalité. Les perspectives d'emplois sont nombreuses dans ce secteur et peuvent toucher de nombreux domaines :</p> <ul style="list-style-type: none">→ les services aux personnes âgées, handicapées, malades, petites enfance→ les métiers liés à la transition énergétique→ les métiers liés aux circuits courts (alimentation , mobilité ...) <ul style="list-style-type: none">- Favoriser la création d'emplois aidés portés par des associations pour la population du quartier des capucins- Développer des journées d'informations sur l'économie sociale et solidaire à destination du publics, des entreprises et associations- Développer l'offre de formation pour mieux répondre aux enjeux de l'économie sociale et solidaire- Mise en place d'une journée d'échanges entre les services économiques et sociaux.
Effets attendus
<ul style="list-style-type: none">▪ Sensibiliser le public du quartier et notamment les personnes à la recherche d'un emploi aux emplois liés à l'économie sociale et solidaire▪ Développer des filières de formation dans le domaine de l'économie sociale et solidaire▪ Développer auto-entrepreneuriat comme vecteur de retour à l'emploi▪ Créer des emplois aidés et contribuer ainsi à la montée en compétences et à l'intégration de personnes qui ont des difficultés pour accéder à l'emploi▪ Créer un réseau d'échanges entre les professionnels sur la question de l'économie sociale et solidaire
Les critères d'évaluation
Nombre d'emplois créés sur le secteur de l'économie sociale et solidaire pendant la durée du contrat de ville. Acteurs mobilisés, nombre de personnes consultées. Actions mises en œuvre et nombre de bénéficiaires.
Portage et partenaires
Portage : MEF, CCT Partenaires : État (DDCSPP, UT-DIRECCT), la CAF, POE, Conseil Départemental, Conseil Régional, Ville de Thouars, ICARE, ADIE, les Chambres Consulaires, maison de l'économie sociale et solidaire, l'AFPA, pôle emploi, CIAS.
Principaux cadres et dispositifs de référence
<ul style="list-style-type: none">- Cordée de la Réussite- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire- Programm départemental d'insertion et le Pacte Territorial d'insertion- Programmes opérationnels européens en faveur de l'inclusion sociale et du développement économiques- Micro-crédit- Entrepreneuriat féminin
Remarques

5.3.4 Aides destinées à des publics spécifiques

AU BENEFICE DES PARENTS ISOLES ET DES POPULATIONS EN GRANDE DIFFICULTE
<i>Fiche action n°5.1 Clauses d'insertion sociale dans les marchés publics</i>
Objectifs
Les objectifs liés à l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics sont les suivants : <ul style="list-style-type: none">- Développer l'offre d'insertion de la population du quartier au sein des entreprises- Associer les acteurs du développement local à l'insertion des publics en grande difficulté- Être un levier important dans la construction de parcours d'insertion pour le public des capucins- Associer étroitement dans une dynamique partenariale concrète, au bénéfice des demandeurs d'emploi (maître d'ouvrages, entreprises, organismes, réseau local d'insertion).
Effets attendus
<ul style="list-style-type: none">- favoriser l'insertion des publics en grande difficulté du quartier des Capucins dans le monde de l'emploi- accompagner les établissements publics dans la mise en place des clauses sociales- encourager les entreprises locales à recruter une main d'œuvre de proximité
Les critères d'évaluation
Nombre d'établissements publics introduisant des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics
Portage et partenaires
Portage : MEF. Partenaires de la plateforme de recrutement LEF : POE, Pôle emploi, agences emploi, CCAS Partenaires donneurs d'ordre : collectivités territoriales et bailleur social.
Principaux cadres et dispositifs de référence
La version consolidée au 1 ^{er} septembre 2006 du Code des Marchés Publics prévoit dans son article 5-1° que "La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence ... en prenant en compte des objectifs de développement durable ». La mise en place des clauses utilise les articles 14, 15, 30 et 53 du code des marchés publics. Le critère social est repris dans l'article 53: "les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté".
Remarques

AU BENEFICE DES PARENTS ISOLES ET DES POPULATIONS EN GRANDE DIFFICULTE
<i>Fiche action n°5.2 Permanence droit des femmes et des familles</i>
Objectifs
<p>Informier et orienter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter une réponse personnalisée, accessible et concrète, dans le cadre d'une information globale en matière de droit de la famille, droit pénal, droit des victimes, droit du travail, droit de la consommation, droit des étrangers. • Animer des séances d'information collective sur les droits. <p>Lutter contre les violences et discriminations sexistes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écouter, repérer, informer, accompagner les femmes victimes de violences sexistes : violences conjugales • Sensibiliser et former des partenaires travaillant au contact de femmes victimes de violences : police, gendarmerie, travailleurs sociaux, médecins, magistrats... • Prévenir : intervention au sein des établissements scolaires, organisation de journées de sensibilisation en direction du grand public et des entreprises. <p>Favoriser l'accès à l'emploi pour une véritable autonomie personnelle en privilégiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse personnalisée de leur situation et des freins à leur reprise d'emploi. • Une information, une orientation et un accompagnement pour l'élaboration d'un projet professionnel, d'une recherche d'emploi ou de formation. • Une information et un accompagnement personnalisé dans le cadre de la création d'entreprise ou d'activité. • Un soutien particulier aux femmes bénéficiaires des minima sociaux et à celles en situation de monoparentalité.
Effets attendus
<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances des femmes en matière de droit de la famille, pénal, du travail...) - améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences et de discriminations sur le quartier des Capucins - améliorer l'accès à l'emploi pour les femmes chef de famille monoparentale
Les critères d'évaluation
Nombre de consultations réalisées chaque année
Portage et partenaires
<p>Portage : ville de Thouars, CCT Partenaires : État (DDCSPP, UT-DIRECCTE), la CAF, POE, Conseil Départemental, Conseil Régional, MEF, ADIE, Police Nationale, Gendarmerie, CRIFF, CCAS, CIAS</p>
Principaux cadres et dispositifs de référence
Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, réseau départemental des violences faites aux femmes
Remarques
fiche en lien avec la fiche action 2.4 du pilier cadre de vie et renouvellement urbain

5.3.5 Dispositifs d'emplois aidés

REDUIRE LES DESEQUILIBRES EN MATIERE D'EMPLOIS
<i>Fiche action n°4.1 mixité sociale et jeunes diplômés</i>
Objectifs
<ul style="list-style-type: none">- Développer l'offre locale de stages et d'apprentissage pour les diplômés de l'enseignement supérieur.- Mettre en œuvre un service d'accueil et d'information pour les entreprises, les étudiants, les saisonniers.- Organiser des événements sur le thème de l'innovation en réunissant les entreprises, les jeunes, les établissements de l'enseignement supérieur et les acteurs locaux.- Proposer une offre de logements aux capucins aux étudiants pour favoriser la mixité sociale.
Effets attendus
<ul style="list-style-type: none">- Lutter contre le départ des jeunes diplômés / Attirer de jeunes diplômés sur le territoire pour répondre aux besoins des entreprises locales- Améliorer la lisibilité des services du territoire sur l'emploi, la formation, et les entreprises- Valoriser le territoire et ses acteurs (opportunités professionnelles, cadre de vie, innovation, logements temporaires...)- Favoriser la mixité sociale sur le quartier des capucins
Les critères d'évaluation
Nombre de conventions de stage et de contrats d'apprentissage
Type de populations concernées
Nombre d'entreprises impliquées
Nombre d'étudiants sans solution d'hébergement pendant leurs stages
Portage et partenaires
Portage : MEF, Partenaires : État (DDCSPP, UT-DIRECCTE), la CAF, POE, Conseil Départemental, Conseil Régional, Ville de Thouars, ICARE, ADIE, les Chambres Consulaires, maison de l'économie sociale et solidaire, l'AFPA, pôle emploi, Communauté de communes du Thouarsais.
Principaux cadres et dispositifs de référence
Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
Remarques
Lien important avec la fiche « Fiche action n° 2.3 : Action de pré-qualification et de qualification des actifs en adéquation avec l'économie locale »

6 Les axes transversaux

Quatre axes transversaux se déclineront dans chacun des trois piliers : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations ainsi que les valeurs de la République et de la Citoyenneté.

En particulier, suite aux événements dramatiques survenus en France, début janvier 2015, ont mis à mal les valeurs de la République, les valeurs fondamentales du « mieux vivre ensemble » ont été réaffirmées. Le comité interministériel du vendredi 6 mars 2015 sur l'égalité et la citoyenneté a rappelé dans le plan "La République en actes" la nécessité de :

- **Renforcer la citoyenneté**, l'adhésion à des valeurs partagées et la participation à la vie de la cité ;
- **Faire vivre l'égalité**, donner les mêmes opportunités à chacun et imposer les mêmes règles à tous.

Plutôt que de définir des objectifs opérationnels déconnectés des 3 piliers du contrat , il est convenu de prendre en compte sur chacune des actions cet objectif fondamental de promotion et de partage des valeurs de la République et de la citoyenneté. La citoyenneté, enjeu fort de la loi de cohésion sociale du 21 février 2014, sera déclinée sur le quartier politique de la ville de Thouars en particulier à travers la constitution d'un **conseil citoyen**. Ce conseil citoyen a pour mission d'être un lieu d'échanges entre habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants. (Cf. Chapitre 2.1. Association des habitants et des acteurs du territoire).

Le second axe majeur d'appropriation des valeurs de la république porte sur la **garantie de l'accès aux droits**. Au regard des enjeux identifiés, les actions devront porter, en particulier, sur l'accès aux soins, à l'éducation à la santé ainsi que l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs..

7 le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Le territoire de la communauté dispose d'un observatoire de l'habitat lui permettant d'obtenir des données socio-économiques et sur l'habitat à l'échelle du territoire et de la ville de Thouars. Un zoom pourrait être envisagé à l'échelle du Quartier des Capucins. Un tableau de bord sera ainsi réalisé chaque année (en fonction des données exploitables) et analysé par le groupe projet puis présenté au Comité de Pilotage pour évaluer l'évolution du quartier prioritaire. Les actions seront aussi évaluées en fonction des indicateurs de suivi déclinés dans les objectifs opérationnels du contrat de ville. Cette évaluation annuelle basée sur la programmation du plan d'action sera réalisée et analysée par le groupe projet et validée par le Comité de pilotage.

Chaque année un plan d'actions sera programmé et comprendra :

- la déclinaison des actions par pilier
- le plan de financement du contrat
- l'évaluation des actions menées l'année précédente et les ajustements nécessaires.

L'annexe financière permettra de suivre et d'ajuster le volet financier du contrat sur la durée 2015-2020

Enfin une évaluation globale sera réalisée à la fin du contrat de ville en 2020.

8 Clauses de revoyure

Les signataires s'accordent pour réaliser un point d'étape à mi-parcours. Il mettra en perspective le projet croisant les éléments d'état des lieux et les éléments d'évaluation proposant une réactualisation argumentée du programme d'action et une réorientation des engagements le cas échéant. Le point d'étape comportera :

- un rappel des fondamentaux du contrat et la corrélation entre les trois piliers du contrat.
- Une vision précise du respect des engagements inscrits dans le contrat.

9 Engagements des partenaires

Les signataires s'engagent dans leur domaine de compétence à mobiliser les dispositifs existants au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

9.1 l'État

Le **Préfet des Deux-Sèvres** s'engage à mobiliser les moyens de droit commun de l'État dans le cadre des conventions interministérielles, en particulier :

- sur le volet emploi par la mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers politique de la ville
- sur le volet éducation, par le soutien aux dispositifs concourant à la réussite éducative et à la lutte contre le décrochage, avec la plate forme de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
- sur le volet cadre de vie et renouvellement urbain, en mobilisant les crédits DETR, dans la limite des critères d'éligibilité de cette dotation

Au titre des moyens spécifiques, le **Préfet des Deux-Sèvres** engagera les moyens dédiés par le CGET (crédits d'intervention politique de la ville, postes d'adultes-relais). Ces crédits du BOP 147 ne pourront être engagés qu'après mobilisation des moyens de droit commun.

l'Éducation Nationale s'engage sur la mobilisation suivante :

- Moyens supplémentaires : PDMQDC (Plus de Maîtres que de Classes), heures supplémentaires effectives pour des enseignants, mission spécifique de certains enseignants pour suivre et évaluer le projet REP.
- L'école A. France classée en éducation prioritaire dispose d'une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS).
- **En éducation prioritaire**, le dispositif "plus de maîtres que de classes" sera étendu et la scolarisation des moins de trois ans confortée. Les taux d'encadrement seront préservés en école comme au collège.
- **Dans les établissements relevant du seul contrat de ville et non classés en éducation prioritaire**, les taux d'encadrement, seront également préservés (sauf en cas de baisse démographique importante), ainsi que, le plus possible, la scolarisation des moins de trois ans.
Dans tous les cas et, en particulier le second, les moyens accordés dépendront du budget annuel dévolu au département.

9.2 La commune de Thouars

La ville s'engage à :

MOBILISER des moyens humains pour assurer l'ingénierie du contrat 2015-2020 (élaboration, animation, suivi et évaluation) en renforçant, dans le cadre de sa politique publique de cohésion sociale, la coordination des services municipaux consacrés aux services à la population.

POURSUIVRE son effort envers le Quartier Prioritaire en veillant à faire bénéficier ses habitants de l'ensemble des actions sociales, éducatives , sportives, culturelles qu'elle propose dans le cadre de ses programmes d'actions annuels de droit commun déterminés lors du vote du budget annuel.

VOTER chaque année, après débat d'orientations budgétaires, une enveloppe de crédits spécifiques destinée à promouvoir des actions existantes ou mettre en place de nouvelles actions répondant aux objectifs du présent contrat.

Dans l'hypothèse où un adulte relais serait recruté, la ville s'engage à consacrer du temps agent et un soin particulier à son accompagnement et à sa formation .

Enfin la commune s'engage à mettre à disposition du délégué du préfet un local lui permettant de réaliser ces permanences sur le quartier des capucins.

9.3 La Communauté de communes du Thouarsais

La Communauté de communes du Thouarsais s'engage à participer au contrat de ville pour la période 2015/2020. Elle souscrit aux objectifs stratégiques recensés dans le présent contrat et en tient compte dans la programmation de ses interventions. Par ailleurs, elle mobilisera ses moyens notamment à travers son CIAS, la maison de l'urbanisme et le service économique et compétences pour contribuer à la pleine réalisation de ces objectifs.

9.4 le Conseil Départemental des Deux Sèvres

Le Conseil Départemental des Deux Sèvres mobilisera ses moyens de droit commun dans le cadre de ses schémas stratégiques qui structurent son action dans le champ social, notamment le schéma de prévention et de protection de l'enfance et de la famille. Les fonds européens qui lui ont été délégués pourront être affectés à des actions du contrat de ville qui s'inscriront en cohérence avec le Pacte territorial de l'insertion. De même, les crédits relevant du programme CAP79 pourront être mobilisés sur des actions relevant du contrat de ville. Dans le cadre de ce contrat de ville, le Conseil Départemental pourra être amené à développer des actions de médiation numérique ou culturelle auprès de la population. Dans les contrats d'objectifs et de moyens conclus avec les collèges situés dans le périmètre du contrat de ville, certaines actions spécifiques pourront également être conduites.

9.5 le Conseil Régional de Poitou Charentes

Conformément à sa délibération du Conseil Régional du 17 octobre 2014, la contribution de la Région aux contrats de ville 2015-2020 se fera de manière privilégiée au travers, notamment :

- des Contrats Régionaux de développement durable, avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi, de l'accès à la culture ou de l'amélioration du cadre de vie, par exemple ;
- la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement économique, dont le dispositif « coup de pouce ». Celui-ci pourra être mis en œuvre dans l'ensemble des communes de moins de 30 000 habitants et de manière plus ciblée, dans les quartiers prioritaires pour les communes dépassant ce seuil ;
- l'amélioration de la performance énergétique des logements.

9.6 C A F

Conformément à la convention d'objectifs et de gestion 2013-2015 entre le ministère des affaires sociales et de la santé et le ministère délégué à la ville du 19 avril 2013, la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres souscrit aux objectifs stratégiques recensés dans le présent contrat et mobilisera ses moyens et ses compétences pour contribuer à leur pleine réalisation.

9.7 l'Agence Régionale de la Santé

Vu la Convention d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère des Affaires sociales et de la santé et le Ministère délégué à la ville du 19 avril 2013, l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes, dans les territoires de la politique de la Ville et dans les territoires faisant l'objet d'un Contrat Local de Santé, inscrit son soutien et son engagement dans un renforcement du parcours de santé des populations, avec une attention particulière portée aux personnes en situation de précarité. Elle souscrit aux objectifs stratégiques recensés dans le présent contrat et mobilisera ses moyens et ses compétences pour contribuer à leur pleine réalisation. Cette mobilisation de moyens se fera dans le cadre des procédures d'autorisation et d'allocation de droit commun en vigueur.

9.8 Habitat Nord Deux Sèvres

Habitat Nord Deux-Sèvres s'engage à participer au contrat de ville pour la période 2015/2020. Il souscrit aux objectifs stratégiques recensés dans le présent contrat et en tient compte dans la programmation de ses interventions et mobilisera ses moyens et compétences pour contribuer à la pleine réalisation de ces objectifs.

9.9 Pôle Emploi

Vu la convention d'objectifs entre Pôle Emploi, le ministère du Travail et le ministère délégué à la Ville du 30 avril 2013, Pôle Emploi participera au contrat de ville. Il souscrit aux objectifs stratégiques recensés dans le présent contrat et en tient compte dans la programmation de ses interventions et mobilisera ses moyens et compétences pour contribuer à la pleine réalisation de ces objectifs.

9.10 Maison de l'Emploi et de la Formation

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Thouarsais s'engage à participer au contrat de ville pour la période 2015/2020. Elle souscrit aux objectifs stratégiques recensés dans le présent contrat et en tient compte dans la programmation de ses interventions et mobilisera ses moyens et compétences pour contribuer à la pleine réalisation de ces objectifs.

9.11 Caisse des Dépôts et consignation

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Thouars

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

9.12 Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Deux Sèvres

Conformément à la Convention d'Objectifs et de Gestion 2014 – 2017 entre l'état et la CNAMTS, à la convention Inter-ministérielle 2013 entre la Ville et l'Assurance Maladie, la CPAM des Deux-Sèvres s'engage à développer une démarche active pour favoriser et garantir l'égal accès aux droits et à la prévention, des assurés les plus fragiles.

Dans le cadre du présent contrat, la Cpm des Deux-Sèvres s'engage à mobiliser les moyens pour :

- Réaliser un accompagnement personnalisé au profit des publics fragiles en intégrant toutes les composantes de l'Assurance Maladie (services administratifs, service médical, service social, CES),
- Déployer des actions de prévention – santé en ville : Examen Périodique de Santé, E.T.P, accompagnement au sevrage tabagique, dépistage des cancers...
- Mener des actions prioritaires en milieu scolaire : Examen Bucco-Dentaire, sur-poids/obésité.

10 Convention d'application

Pacte de solidarité financier et fiscal (article 12 de la loi du 21 février 2014)

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre s'engage, lors de la signature du contrat de ville, à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières.

A défaut d'avoir élaboré un tel pacte ou de s'engager à l'élaborer dans la première année de mise en œuvre du contrat de ville, l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est tenu d'instituer, dans le cadre d'un contrat de ville, une dotation de solidarité communautaire, dont le montant est réparti en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes.

Convention de gestion d'attribution des logements sociaux et conférence intercommunale du logement (Article 8 de la loi du 21 février 2014)

Dès lors que le contrat de ville est élaboré sur des territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, le représentant de l'Etat dans le département, les communes signataires et l'établissement public de coopération intercommunale, lorsqu'il est compétent en matière d'habitat, concluent avec le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction titulaires de droits de réservation sur ce patrimoine une convention intercommunale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :

1° **Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires** à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect des articles L. 300-1 et L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu mentionné au 2° du I de l'article 5 de la présente loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs prévus aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation ;

2° **Les modalités de relogement et d'accompagnement social** dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;

3° **Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux** et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Cette convention, annexée au contrat de ville, est conclue après consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

▪ **Abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés bâties)**

L'application abattement de 30 % sur base d'imposition de la TFPB s'applique lorsque les logements sont situés dans les 1300 quartiers de la politique de la ville.

En 2016-2020, elle portera sur la nouvelle géographie prioritaire :

- sous condition que l'organisme soit signataire du contrat de ville
- que la déclaration d'identification des biens à transmettre au service des impôts soit produite avant le 1^{er} janvier de l'année qui suit la signature du contrat de ville

- que soit transmise chaque année aux signataires du contrat de ville des « documents justifiant du montant et du suivi des actions pour l'amélioration des conditions de vie des habitants »

Une convention d'utilisation de l'abattement TFPB sera co-signée par les bailleurs, les collectivités locales et l'État et jointe en annexe du contrat de ville. Elle sera élaborée conformément au cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine signée par l'Union Sociale pour l'Habitat et le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports le 29 avril 2015.

Glossaire

Accé	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
AMAT	Association pour le Maintien de l'offre de soins et l'Amélioration des conditions d'exercice des soignants de premier recours dans le Thouarsais
Anah	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
ARS	Agence Régionale de Santé
CADEF	Comité d'Animation Départemental Enfance Famille
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCT	Communauté de communes du Thouarsais
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CERFA	Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CIAS	Centre intercommunal d'Action Sociale
CIO	Centre Information et orientation
CISPD	Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
CLS	Contrat local de santé
CLSPD	Conseil local sécurité et de prévention de la délinquance
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSC	Centre socio culturel
CRI	Conservatoire à rayonnement Intercommunal
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population
DDSP	Direction départementale de la sécurité publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DETR	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
ECLORE	Ecoles, collèges, lycées pour la réussite des élèves
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPF	Établissement public foncier
FILOCOM	Fichier des logements par communes
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
GRETA	Groupement d'Établissements
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HNDS	Habitat Nord Deux-Sèvres
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la santé
IRIS	Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infra communales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants.
LEF	
MEF	Maison de l'emploi et de la formation
MILDECA	Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives
ONACVG	Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PDHALPD	Plan Départemental pour l'Hébergement et l'Accès au logement des personnes défavorisées
PEAC	Parcours d'éducation artistique et culturelle
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local d'Insertion et Emploi
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
POE	Porte ouverte emploi
PSL	Plan Stratégique Local
PSP	Plan Stratégique de Patrimoine
REP	Réseau d'éducation prioritaire
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDEC	Schéma de Développement Economique et Commercial
SDI	Schéma Directeur des Infrastructures
SPEP	Service Public de l'Emploi de Proximité
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
UT DIRECCTE	Unité territoriale - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Annexe

ARBORESCENCE

Annexe financière

Ce document sera présenté chaque fin d'année au comité de pilotage du contrat de ville.

Pilier Cohésion sociale												
PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet	Contrat de ville crédits spécifiques		FIPD	Réussite évaluée	Autres crédits STAT	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	communit e de communes de Thouarsais	Autres Financeurs	Description/Avis du comité technique
		ville de Thouars	ACSE									
Axe Education												
E1	Nom du porteur de projet "Nom de l'action"	demandé	demandé	demandé	demandé	demandé	demandé	demandé	demandé	demandé	demandé	Description du projet Avis du comité technique
		accordé	accordé	accordé	accordé	accordé	accordé	accordé	accordé	accordé	accordé	
E2	Nom du porteur de projet "Nom de l'action"	demandé										Description du projet Avis du comité technique
		accordé										
Total Axe Education		0,00	0,00									
		0,00	0,00									
Axe Citoyenneté/Prévention de la délinquance												
C1	Nom du porteur de projet "Nom de l'action"	demandé										Description du projet Avis du comité technique
		accordé										
Total Axe Citoyenneté/Prévention de la délinquance		0,00	0,00									
		0,00	0,00									
Axe Lien social												
L1	Nom du porteur de projet "Nom de l'action"	demandé										Description du projet Avis du comité technique
		accordé										
Total Axe Lien social		0,00	0,00									
		0,00	0,00									
Axe Accès aux sports et loisirs												
SL1	Nom du porteur de projet "Nom de l'action"	demandé										Description du projet Avis du comité technique
		accordé										
Total Axe Accès aux sports et loisirs		0,00	0,00									
		0,00	0,00									
Axe Santé												
S1	Nom du porteur de projet "Nom de l'action"	demandé										Description du projet Avis du comité technique
		accordé										
Total Axe Santé		0,00	0,00									
		0,00	0,00									
Total Axe Citoyenneté/Prévention de la délinquance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Axe Lien social		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Axe Accès aux sports et loisirs		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Axe Santé		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de la programmation année N		0,00	0,00									
		0,00	0,00									
Enveloppe globale		0000	0000									

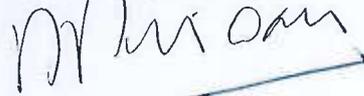
Les Signataires du Contrat de Ville 2015/2020

Le Préfet des Deux Sèvres



Jérôme GUTTON

Le Maire de Thouars



Patrice PINEAU

Le Président de la Communauté de
Communes du Thouarsais



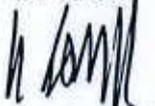
Bernard PAINÉAU

Le Président du Conseil Départemental des
Deux Sèvres



Gilbert FAVREAU

Le Président du Conseil Régional de Poitou
Charentes



Jean-François MACAIRE

Le Directeur Général d'Habitat Nord Deux
Sèvres



Frédéric LUCAS

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des services de
l'Éducation Nationale

Philippe TIQUET

Le Directeur Général de l'Agence régionale
de santé de Poitou Charentes

François MAURY

Le Directeur Territorial de Pôle Emploi



Jacques ROBINEAU

Le Directeur Régional de la Caisse des
Dépôts et Consignations



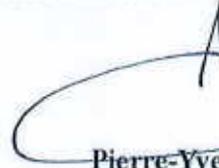
Christophe LAURENT

Le Président de la Caisse d'Allocations
Familiales des Deux-Sèvres



Noël RUAULT

L'Attaché de Direction de la Caisse
d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres



Pierre-Yves MARAIS

Le Procureur de la République près le TGI de
NIORT



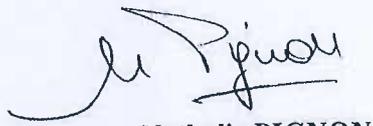
Natacha RATEAU

Le Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie



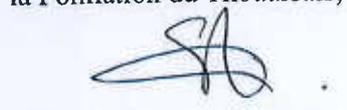
Thierry LEFEVRE

La Présidente du TGI de Niort



Nathalie PIGNON

La Directrice de la Maison de l'Emploi et de
la Formation du Thouarsais,



Marie-Christine SCHMIT

